

# NOTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTUALITÉ FONCIÈRE

## au Sénégal

N° 001 — Premier Trimestre 2026  
Janvier – Mars 2026

6 RUBRIQUES	43 ACTUALITÉS	T1 2026 PÉRIODE	N° 001 1ère ÉDITION
----------------	------------------	--------------------	------------------------



**REVUE DE L'ACTUALITÉ  
FONCIÈRE AU SÉNÉGAL  
PAR LA COPRAF**

## Sommaire

### Foncier et administration publique

- *Affaire Cité Mamelles : La Caisse de dépôts et de Consignations condamnée à une astreinte d'un million...*
- *Pikine-Guédiawaye : les raisons de l'interpellation de Mamadou GUEYE, ancien Directeur des Domaines*
- *Audit du patrimoine bâti : la SOGEPA récupère 20 immeubles et dégage 25 milliards FCFA de contreparties*
- *Maison des Nations Unies à Diarnadiou : Le Sénégal récupère la moitié du bâtiment et éc...*
- *Première édition des « Grandes rencontres du Soleil » : les défis de l'agriculture passés ...*
- *Accès au foncier : APIX et la GIZ s'allient pour un guichet unique foncier dédié à l'investis...*
- *Le Nigeria initie un fonds foncier pour former des jeunes à l'agrobusiness*
- *Saint-Louis : relance du Comité de suivi de la Charte du Domaine Irrigué*
- *Foncier à Grand-Yoff : La mairie et les populations sur le pied de guerre*
- *Guy Marius Sagna aux côtés des habitants de Khar yalla ...*
- *Le Député Guy Marius SAGNA dénonce la résistance de la mafia foncière*
- *Dématérialisation des procédures foncières et gouvernance publique : la digitalisation pour renforcer la s&...*

### Réunion stratégique avec les gouverneurs de région : le Président Bassirou Diomaye FAYE réaffirme l'impératif d'une autorité de l'Etat de proximité.

- *Terrains et millions offerts aux lions : face au risque de saturation foncière, le cadre juridique précis réclam...*
- *Critiques sur le foncier attribué aux lions : la méthode préconisée par Ousmane Sonko pour répondre a...*
- *Lutte contre la délinquance financière : le foncier sous le scalpel du Pool Judiciaire Financier (PJF)*
- *Souveraineté foncière : Le projet de loi de Tahirou Sarr*
- *Inquiétudes foncières autour du port de Ndayane : Yenne plaide sa cause auprès du chef de l'État*
- *Immobilier : Reprise officielle de la commercialisation et des travaux sur le site de l'ancien aéroport de Yoff*
- *Projet Nouvelle Ville de Thiès : L'État reprend 2,5 millions de m<sup>2</sup> à Mbour 4*
- *Administration foncière : l'Algérie lance sa transition vers le numérique*
- *Thiénaba : Des citoyens adressent une lettre au Président de la République et appellent à un audit gén&...*
- *République démocratique du Congo : le Sénat valide la réforme foncière pour mettre fin aux lotissements...*
- *Dakar : la réunion de commandement du Ministre de l'Intérieur et les nouvelles instructions pour l'espa...*
- *Nioro : terres disputées, frontières floues et colère sourde*

### Femme et foncier

- *Accès des femmes au foncier au Sénégal : seulement 6 % détiennent des terres (PROCASEF)*
- *La confiance cash de SONKO sur ses Ministres : «Si on me demandait en qui j'ai le plus confiance...»*
- *Sédhiou : Le foncier comme levier contre les violences basées sur le genre (Gouverneur)*
- *Kenya : le combat silencieux des veuves privées de leurs terres*
  - *Saré Bidji : Une Charte d'engagement signée pour renforcer la participation des femmes et des filles dans la prise de décisions...*

## Conflits fonciers

- *Litige foncier SEDIMA : le village de Djlakh brise le silence et réclame ses terres*
- *Médinatoul Salam : la querelle autour d'un terrain « offert par Cheikh Béthio » dégénère*
- *Mbour : Babacar Ngom renonce volontairement à 80 hectares au profit de l'Etat*
- *« Injustice foncière » à Keur Ndioukhouné : Babacar BA, du forum du justiciable, interpelle le Président...*

## Affaire Tivaouane Peulh : les victimes des démolitions reçues par le Khalif Général des Layènes

- *Projet gazier GTA : Le Point de Contact National Britannique (PCN) de l'OCDE met en cause BP après une plainte des ...*
- *Autoroute à péage Dakar-Saint-Louis : les impactés de Gandon rassurés après leur rencontre avec le Gouverneur...*
- *Louga : Les populations de Diélerou Sylla s'opposent au projet de lotissement du maire*
- *Thiès – Alerte rouge sur les Niayes : Le cri de détresse des producteurs face au chaos climatique et urbain*
- *Permis de construire bloqués à Yoff : près de 400 familles prises en otage d'un conflit opaque entre un m...*

## Gestion rationnelle et protection de l'environnement

- *Mbour – Spéculation foncière : La lagune de Mballing au cœur d'un bras de fer écologique*
- *Environnement – Gestion de la réserve naturelle du Technopole : Le cri du cœur de la maire de Golf Sud*
- *Erosion côtière à Bargny : Le Plan d'urgence de l'Etat pour sauver le quartier Ndiaga Samb*

## Activité de plaidoyer foncier

- *Gouvernance foncière : Le CRAFS lance un diagnostic stratégique pour une réforme inclusive*

## Préambule

---

Dans le cadre de l'observation de la politique et de la gouvernance foncière au Sénégal, la COPRAF produit chaque trimestre une Note revenant sur les grandes actualités en lien avec le foncier. Il peut s'agir de décisions ou sorties officielles, de décisions de justice, d'un fait enregistré dans une localité du Sénégal ou d'un commentaire sur la politique ou les textes juridiques sur le foncier.

Pour cette première publication (premier trimestre 2026), les actualités foncières sont particulièrement marquées par la poursuite des annonces de pistes de réforme foncière du nouveau régime installé en 2024, l'interpellation judiciaire de fonctionnaires supposés avoir commis des infractions foncières.

Les autres rubriques développées dans ce numéro abordent les conflits fonciers, la place ou les contraintes des femmes en matière foncière; les actes de gestion publique du foncier et enfin les actions de "plaidoyer" des organisations de la société civile. Des incursions peuvent être faites dans d'autres pays en guise de partage de bonnes expériences.

## Foncier et administration publique

Cette rubrique revient sur le différend judiciaire opposant la Caisse de dépôts et de Consignations (CDC) et un collectif d'acquéreurs de parcelles à usage d'habitation ; l'interpellation de l'ancien Directeur des Domaines; la révision des règles de gestion de la Maison des Nations Unies de Diamniadio etc.

### Affaire Cité Mamelles : La Caisse de dépôts et de Consignations condamnée à une astreinte d'un million de FCFA par jour

[https://www.pressafrik.com/Affaire-Cite-Mamelles-La-CDC-condamnee-a-une-astreinte-d-un-million-de-FCFA-par-jour\\_a302643.html](https://www.pressafrik.com/Affaire-Cite-Mamelles-La-CDC-condamnee-a-une-astreinte-d-un-million-de-FCFA-par-jour_a302643.html)  
17 Mars 2026

Le Tribunal de Grande Instance de Dakar a infligé un lourd revers à la CDC dans l'affaire de la « Cité Mamelles ». Jugée en référé, la structure étatique doit désormais achever les travaux de viabilisation du site sous peine d'une sanction financière quotidienne.

Le Tribunal de Grande Instance de Dakar a tranché en faveur d'un collectif d'acquéreurs, mené par Aliou Gning (Afrique Développement), dans un litige foncier opposant ces derniers à la CDC. Le juge a ordonné la mise à disposition des lots sous astreinte d'un million de FCFA par jour de retard. Selon le journal "les Echos", la structure étatique, dirigée par Fadilou Keïta, a été condamnée en référé à achever les travaux de viabilisation du site de la « Cité Mamelles » et à rétablir le bornage des lots.

À l'origine du conflit, les plaignants avaient acquis et intégralement payé leurs parcelles via la filiale de la CDC, la CGIS. Cependant, la CDC avait stoppé les travaux et bloqué l'accès au site, invoquant une note de la Direction des Domaines de septembre 2024 liée à une mission de l'IGE (Inspection Générale d'État).

L'avocat des requérants, Me Demba Ciré Bathily, a convaincu le juge en démontrant que les dates de livraison contractuelles (juin 2021 et décembre 2023) étaient largement dépassées avant même l'intervention de l'IGE. L'avocat a également avancé que la viabilisation est un acte matériel et non une formalité administrative suspendue par l'État.

Le juge a ordonné la mise à disposition des lots sous astreinte d'un million de FCFA par jour de retard. Bien que les acquéreurs réclamaient initialement 20 millions par jour, cette décision constitue un revers de taille pour la CDC, dont l'argumentaire n'a pas été retenu.

## **Pikine-Guédiawaye : les raisons de l'interpellation de Mamadou GUEYE, ancien Directeur des Domaines**

[https://www.pressafrik.com/Pikine-Guediawaye-les-raisons-de-l-interpellation-de-Mamadou-Gueye-ancien-directeur-des-Domaines\\_a303248.html](https://www.pressafrik.com/Pikine-Guediawaye-les-raisons-de-l-interpellation-de-Mamadou-Gueye-ancien-directeur-des-Domaines_a303248.html)

L'ancien Directeur des Domaines, Mamadou GUEYE, a été interpellé par les gendarmes de la brigade de recherches de Keur-Massar dans le cadre de l'enquête sur le foncier ayant servi à la construction du palais de justice de Pikine-Guédiawaye, dans la banlieue de Dakar. Son arrestation fait suite à un mandat délivré par le juge du deuxième cabinet d'instruction, selon le quotidien "L'Observateur". Cette interpellation marque un nouveau rebondissement dans cette affaire impliquant d'anciennes hautes personnalités de l'État.

Absent du territoire national pendant plusieurs mois, Mamadou GUEYE était revenu au Sénégal depuis quelques semaines avant d'être finalement appréhendé. Son nom est associé à un dossier foncier controversé, où figurent également l'ancien ministre de la Justice, Ismaïla Madior FALL, et Mame Boye DIAO, tous deux inculpés et placés sous bracelet électronique.

**L'enquête, ouverte depuis juin dernier, porte sur l'assiette foncière ayant accueilli le tribunal de grande instance de Pikine-Guédiawaye, délocalisé sur la Voie de Dégagement Nord (VDN). Au cœur des suspicions : une promesse de 250 millions FCFA, dont 50 millions auraient été versés à l'ancien Garde des Sceaux par un promoteur immobilier.**

### **Des irrégularités pointées du doigt**

Le collectif Baidy Sène avait dénoncé un empiètement du site du tribunal sur un lotissement voisin, poussant le procureur Saliou Dicko à saisir la Division des investigations criminelles (DIC) pour éclaircir les conditions d'attribution du terrain.

Selon les éléments de l'enquête, un protocole aurait été signé entre Ismaïla Madior Fall (Ministre de la Justice) et le promoteur Cheikh Guèye pour la réalisation d'un centre de surveillance électronique sur une parcelle de 2 075 m<sup>2</sup>, en échange d'une dation de 9 598 m<sup>2</sup>. Toutefois, ce protocole, soumis à la Commission de contrôle des opérations domaniales (CCOD), aurait été retiré pour « complément d'informations ». Malgré cela, plusieurs baux auraient été attribués de manière irrégulière.

Les investigations ont révélé que les travaux du centre de surveillance électronique n'ont jamais été réalisés, contrairement aux engagements initiaux. Par ailleurs, les enquêteurs ont mis en lumière des échanges directs entre Mamadou Guèye et l'ancien ministre de la Justice, contournant les circuits administratifs habituels.

### **La défense de Mamadou Guèye**

Lors de son audition, l'ancien Directeur des Domaines a défendu sa version des faits. Il aurait affirmé que le plan d'urbanisme prévoyait initialement deux hectares pour le tribunal, mais que le manque de moyens aurait conduit le ministre à solliciter un promoteur privé.

Mamadou Guèye soutient que la procédure a suivi les étapes légales : validation par l'Urbanisme, notification d'attribution, puis transmission aux autorités compétentes.

## Audit du patrimoine bâti : la SOGEPa récupère 20 immeubles et dégage 25 milliards FCFA de contreparties

13 mars 2026

<https://www.sudquotidien.sn/audit-du-patrimoine-bati-la-sogepa-recupere-20-immeubles-et-degage-25-milliards-fcfa-de-contreparties/>

**Le Directeur Général de la Société de Gestion du Patrimoine bâti de l'État (SOGEPa), Elimane POUYE, a présenté, les résultats de l'audit du patrimoine immobilier public, en marge du point de presse du Premier Ministre Ousmane SONKO. Un bilan qui révèle des décennies de "gestion opaque, des cessions contestables et des contrats conclus sans contrepartie réelle pour l'État".**

L'État sénégalais dispose d'un parc immobilier étendu, mais largement vétuste. Pour valoriser ces biens, des partenariats avaient été noués avec des opérateurs privés, selon un principe théoriquement équilibré : le privé réhabilite et l'État récupère un tiers de la valeur de l'infrastructure une fois rénovée. Dans la pratique, l'audit a mis en évidence une réalité bien différente. Sur les 19 contrats examinés, un grand nombre ne prévoyait aucune contrepartie réelle pour l'État. « L'État donnait un bien qui avait de la valeur, notamment le foncier et les constructions, sans rien recevoir en retour », a déclaré Elimane POUYE, résumant ainsi l'ampleur du déséquilibre contractuel constaté.

Face à ce constat, la SOGEPa a engagé un processus de renégociation avec les parties prenantes. À ce stade, huit contrats ont été renégociés avec l'accord des co-contractants, permettant à l'État d'obtenir près de 25 milliards de francs CFA en termes de contreparties nouvellement intégrées.

Deux projets issus de ces renégociations sont actuellement en phase terminale de réalisation. Ce résultat illustre la volonté du gouvernement de corriger les déséquilibres contractuels sans nécessairement recourir à des ruptures brutales, plusieurs partenaires privés ayant accepté de revoir les termes initiaux pour éviter des contentieux.

### **Une vingtaine d'immeubles récupérés, estimés à plus de 50 milliards FCFA**

Au-delà des renégociations, la SOGEPa a procédé à la récupération d'une vingtaine d'immeubles appartenant au patrimoine de l'État, qui avaient été cédés à des particuliers dans des conditions jugées non transparentes. La valeur globale de ces actifs fonciers et constructions inclus est estimée à plus de 50 milliards FCFA. Selon Elimane POUYE, ces biens avaient été attribués à des personnes ne disposant ni des capacités techniques ni des moyens financiers requis pour mener à bien les projets d'infrastructure prévus dans les conventions. Une situation qui, de fait, immobilisait des actifs publics précieux au profit de bénéficiaires privés sans valeur ajoutée pour l'État ni pour les usagers.

### **16 milliards FCFA par an de charges locatives dans le viseur**

Un troisième volet des réformes porte sur la renégociation des contrats de location des bâtiments abritant des services administratifs et des logements du personnel ayant droit. L'État dépense chaque année près de 16 milliards FCFA pour loger ses administrations et une partie de ses agents, une charge récurrente que le gouvernement entend réduire par une révision des conditions locatives en vigueur. Cette rationalisation des dépenses immobilières s'inscrit dans une logique plus large de maîtrise des charges fixes de l'État, au même titre que les renégociations engagées dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et des ressources naturelles.

### Un signal fort sur la gestion des biens publics

Les résultats présentés par la SOGEPa dressent le portrait d'un patrimoine de l'État longtemps géré sans rigueur ni transparence, au détriment des finances publiques. En cumulant les contreparties obtenues via les renégociations et la valeur des actifs récupérés, c'est plus de 75 milliards FCFA de valeur patrimoniale qui sont remis dans le giron de l'État. Ces annonces s'ajoutent au bilan global présenté la veille par le Premier Ministre, qui dépasse désormais largement les 1 000 milliards FCFA de manques à gagner identifiés ou d'économies réalisées à travers l'ensemble des audits et renégociations sectoriels conduits depuis l'arrivée du nouveau régime au pouvoir.

### Maison des Nations Unies à Diamniadio : Le Sénégal récupère la moitié du bâtiment et économise 4 milliards par an



[https://www.dakaractu.com/Maison-des-Nations-Unies-a-Diamniadio-Le-Senegal-recupere-la-moitie-du-batiment-et-economise-4-milliards-par-an\\_a269992.html](https://www.dakaractu.com/Maison-des-Nations-Unies-a-Diamniadio-Le-Senegal-recupere-la-moitie-du-batiment-et-economise-4-milliards-par-an_a269992.html)

Vendredi 13 Mars 2026

Pendant des années, l'État du Sénégal a supporté seul la facture. La Maison des Nations Unies, cette imposante infrastructure de 82 000 m<sup>2</sup> érigée pour plus de 200 milliards de francs CFA et dotée de six ailes distinctes, avait été intégralement mise à la disposition du système onusien à titre gratuit, a rapporté le gouvernement par la voix de Elimane POUYE, Directeur Général de la SOGEPa lors d'un point de presse ce jeudi. Ousmane SONKO et ses collaborateurs ont rappelé que chaque année, c'est le contribuable sénégalais qui réglait les loyers des agences occupantes, pour un montant avoisinant 4 milliards de francs CFA, sans contrepartie d'aucune sorte. Un arrangement dont les nouvelles autorités ont décidé de solder le compte.

Dans le cadre du vaste chantier de rationalisation du patrimoine immobilier de l'État engagé sous l'impulsion du Président Bassirou Diomaye FAYE et du Premier ministre Ousmane SONKO, les équipes en charge du dossier ont entamé une renégociation en profondeur de la convention liant le Sénégal au système des Nations Unies.

L'objectif est de rééquilibrer un contrat que ses concepteurs avaient manifestement conclu au détriment de l'intérêt national.

Le bâtiment, jusqu'alors entièrement occupé par les agences onusiennes, sera désormais partagé à parts égales, a informé Elimane POUYE indiqua que le système des Nations Unies conserve la moitié des espaces, tandis que l'État sénégalais récupère l'autre moitié pour ses propres besoins administratifs. Une redistribution qui produit un effet immédiat sur les finances publiques avec les 4 milliards de francs CFA de charges locatives annuelles qui disparaissent du budget de l'État.

Mais la renégociation ne s'est pas arrêtée là. Le système onusien, qui bénéficiait jusqu'ici d'une mise à disposition entièrement gratuite des espaces commerciaux du bâtiment, s'est engagé à verser une contribution forfaitaire de 500 000 dollars par an soit environ 350 millions de francs CFA pour leur utilisation. Une somme symbolique qui consacre le principe selon lequel aucune occupation du patrimoine national ne saurait être définitivement inconditionnelle.

Par ailleurs, la charge d'entretien des équipements lourds et de leur renouvellement, que l'État assumait seul pour un coût annuel estimé à 2 milliards de francs CFA, sera désormais supportée par le système des Nations Unies. En cumulant économies locatives, contribution onusienne et transfert des charges d'entretien, le gain annuel net pour le Sénégal dépasse les 6 milliards de francs CFA.

## Première édition des « Grandes rencontres du Soleil » : les défis de l'agriculture passés au crible

<https://lesoleil.sn/actualites/economie/premiere-edition-des-grandes-rencontres-du-soleil-les-defis-de-lagriculture-passes-au-crible/>

11 février 2026

**« Agriculture, souveraineté alimentaire et économie rurale ».** Tel est le thème de la première édition des « Grandes rencontres du Soleil ». Cet événement, organisé par le quotidien national, a réuni, hier, mardi 10 février, des acteurs du secteur pour faire le diagnostic et définir les priorités agricoles dans un contexte marqué par la politique de souveraineté alimentaire.

Élever le niveau du débat public et donner la parole aux véritables acteurs du développement socioéconomique. C'est l'objectif des « Grandes rencontres du Soleil » dont la première édition a été lancée hier, mardi 10 février. Axée autour de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, la cérémonie de lancement a été présidée par le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, le Dr Mabouba Diagne, en présence de plusieurs sommités du secteur agricole. Ce choix porté sur l'agriculture vient confirmer la volonté du quotidien national de braquer ses rayons sur les priorités du moment et de camper le débat sur les enjeux de l'heure.

**À travers le triptyque « agriculture, souveraineté alimentaire et économie rurale », plusieurs spécialistes du domaine ont livré des analyses, dans une optique d'orienter les priorités et de tracer la voie vers une économie agricole plus prometteuse. Ce panel de haut niveau a également permis de faire la cartographie des difficultés et de trouver des solutions durables, porteuses d'une nouvelle ère pour le secteur agricole. Entre autres défis identifiés, l'accès à l'eau et au foncier, la question du financement et la modernisation des infrastructures agricoles.**

**Selon M. Diagne, pour arriver à mettre en place un système agricole moderne, les besoins en financement sont estimés à près de 3.000 milliards de FCFA. « Si nous voulons nourrir la population et créer des emplois, il nous faudra investir massivement dans l'agriculture. Et c'est de la chaîne de valeur dont nous parlons », a-t-il déclaré lors de la cérémonie d'ouverture. Modernisation Lors de sa prise de parole, le directeur général de l'Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA), le Dr Sémou Diouf, a présenté une radioscopie de la situation agricole en milieu rural. Il estime que la modernisation du secteur implique des efforts supplémentaires compte tenu de certaines réalités socioculturelles qui rendent difficile l'accès au foncier.**

« Le foncier agricole doit être modernisé pour permettre aux producteurs de disposer de titres dans l'optique de pouvoir lever des financements pour booster le secteur », a précisé M. Diouf. Il a ajouté aussi que l'agriculture pluviale ne peut pas, à elle seule, porter nos ambitions de souveraineté alimentaire. Cette forme culturale, qui se déroule dans une courte période de quatre mois au maximum, doit céder la place à la production annuelle. Cela implique également la mécanisation pour espérer atteindre des rendements plus élevés. « Nous avons hérité de systèmes essentiellement dépendants de la pluie. Donc, 90 % des agriculteurs au Sénégal ne travaillent pas si la pluie ne marche pas. À défaut d'une maîtrise de l'eau, nous ne cultivons pas. 80 % de nos terres agricoles sont portées par l'agriculture familiale avec des outils rudimentaires », a-t-il sensibilisé. Depuis sa création, L'ANIDA a aménagé près de 582 fermes agricoles où plus de 47.000 personnes sont enrôlées. Bien que des avancées significatives soient notées, la modernisation de l'agriculture fait appel à une plus grande mobilisation des ressources humaines et financières ainsi que des infrastructures.

Outre la production, le gouvernement mise sur la formation de producteurs hautement qualifiés, capables de répondre aux besoins nationaux en termes de rendement et de qualité. Cette volonté, incarnée par des initiatives comme le Programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC), est un moyen efficace pour promouvoir les compétences et créer des emplois ruraux. Le secteur privé national, levier de financement Pour le Dr Cheikh Ahmadou Bamba NGOM, coordonnateur du PRODAC, la nouvelle politique agricole du gouvernement veut fixer les jeunes et les femmes. L'idée, dit-il, c'est d'offrir des opportunités aux jeunes et femmes qui ont opté pour évoluer dans le secteur agricole. C'est une manière pour le Sénégal de combiner agriculture à grande vitesse et production locale. En effet, ces deux leviers peuvent accélérer la marche vers la souveraineté nationale à l'horizon 2050. Avec des hubs allant de 1.000 à 5.000 hectares, les programmes chargés de la mise en œuvre des politiques publiques agricoles doivent trouver de nouveaux mécanismes de financement.

Aujourd'hui, l'agriculture fait partie des secteurs d'activité les plus touchés par le changement climatique. Une situation qui nécessite de gros investissements dans la recherche. « La carte variétale permet de déterminer les types de cultures adaptés à chaque zone géographique. Elle se mesure en termes de fertilité et d'accès à l'eau », a précisé Mbaye Sylla KHOUMA, Président du Conseil d'administration de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). Booster la recherche Le challenge est de pouvoir s'appuyer sur la recherche afin de booster ce secteur aux énormes potentiels socioéconomiques. La recherche devra aussi intégrer la technologie pour accélérer la modernisation de l'agriculture. Cette méthode consiste à accélérer le renforcement des capacités et à promouvoir l'autonomisation des producteurs. En sus de la production, l'État doit investir dans la transformation et la conservation des produits agricoles et animaliers.

Pour Habib THIAM, président de la Confédération des opérateurs de la filière arachidière (Copega), le Sénégal doit pouvoir travailler au moins deux saisons par année pour atteindre ses objectifs agricoles. « Il ne suffit pas seulement de produire pour arriver à la souveraineté alimentaire. Il faut aussi améliorer et transformer cette production qui va déboucher à une consommation durable », a-t-il invité. Au nom des industriels, Alla Sène GUEYE a orienté le débat sur la question managériale de ce secteur porteur. Dans sa logique économique, le binôme industrie et agriculture forme le rempart sur lequel repose la souveraineté alimentaire. « L'idéal, c'est d'aller vers les filières qui peuvent aider à mettre en place une agriculture compétitive. L'État doit investir dans l'industrialisation. La souveraineté alimentaire, c'est d'abord la souveraineté industrielle », a argumenté le président de la Fédération nationale des industriels du Sénégal (FNIS).

## Accès au foncier : APIX et la GIZ s'allient pour un guichet unique foncier dédié à l'investissement

<https://lesoleil.sn/actualites/economie/acces-au-foncier-apix-et-la-giz-sallient-pour-un-guichet-unique-dedie-a-linvestissement/>

Vendredi 13 mars 2026



L'Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux (APIX-Sa) et le Bureau régional de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) pour le Sénégal, la Guinée, la Gambie, Cabo Verde et la Guinée-Bissau ont signé, le jeudi 12 mars 2026, une convention de partenariat visant l'élaboration d'un cadre réglementaire pour la mise en place d'un guichet unique foncier destiné à l'investissement.

Cet accord marque une étape importante dans la concrétisation d'un projet destiné à faciliter l'accès à un foncier sécurisé pour les investisseurs. Au Sénégal, les difficultés liées à l'accès au foncier constituent en effet l'un des principaux obstacles à la réalisation des projets d'investissement.

À ce jour, seuls 6 % des terrains font l'objet d'une délibération formelle, tandis que les procédures longues et les délais souvent jugés prohibitifs compliquent davantage les démarches des porteurs de projets. À travers cette initiative, l'État du Sénégal, via L'APIX, entend apporter des solutions durables afin d'améliorer l'environnement des affaires et de soutenir la dynamique d'investissement. Le Directeur Général de L'APIX-SA, Bakary Séga Bathily, estime que « le guichet unique pour l'investissement est une réponse opérationnelle à cet impératif ».

Selon lui, ce dispositif constituera « l'interface privilégiée entre les investisseurs et l'administration », en centralisant les démarches foncières, en réduisant les délais et en garantissant la traçabilité ainsi que la transparence des procédures.

Le projet bénéficie de l'expertise de la coopération allemande, notamment à travers le programme SEEN SUUF, dont l'approche méthodique et concertée est saluée par les acteurs impliqués. La convention définit par ailleurs le cadre de collaboration et les engagements des deux parties, mobilisant ressources financières, compétences techniques et l'écosystème national de l'investissement autour du leadership de l'APIX.

S'adressant à ses partenaires, M. BATHILY a souligné que « la question foncière ne peut être résolue par une seule institution », plaidant pour « une démarche collaborative et inclusive associant collectivités territoriales, services de l'État, secteur privé et société civile ».

La signature s'est déroulée en présence de l'Ambassadeur d'Allemagne au Sénégal, Kai BALDOW, qui s'est félicité du dynamisme de la coopération entre les deux pays, ainsi que de la Directrice résidente de la GIZ au Sénégal, Katja ROECKEL.

Les deux institutions se sont engagées à mobiliser les ressources nécessaires pour l'opérationnalisation du guichet unique foncier et à assurer la vulgarisation du dispositif auprès des différentes parties prenantes, avec l'ambition d'en faire un levier du développement économique et territorial du Sénégal.

## Le Nigeria initie un fonds foncier pour former des jeunes à l'agrobusiness

<https://www.agenceecofin.com/actualites/1203-136595-le-nigeria-initie-un-fonds-foncier-pour-former-des-jeunes-a-l-agrobusiness>

12 mars 2026 11:24

**Le programme vise à faciliter l'accès des jeunes à la terre et à renforcer leurs compétences dans l'agrobusiness, dans un contexte où l'agriculture demeure un pilier de l'économie nationale.**

Le gouvernement fédéral du Nigeria a lancé une nouvelle initiative destinée à favoriser l'entrepreneuriat agricole des jeunes. Baptisé « Youth in Agribusiness Land Trust Fund » (YALTF), le programme vise à mobiliser des ressources foncières au sein de 42 centres nationaux de développement de la jeunesse à travers le pays. L'annonce a été faite par le ministère du Développement de la jeunesse dans un communiqué publié mardi 10 mars.

## Saint-Louis : relance du Comité de suivi de la Charte du Domaine Irrigué

<https://lesoleil.sn/actualites/economie/saint-louis-relance-du-comite-de-suivi-de-la-charte-du-domaine-iirrigue/>



Lundi 29 décembre 2025

**Le Gouverneur de la région de Saint-Louis, Al Hassan SALL, a présidé lundi la première réunion du Comité de suivi de la Charte du Domaine Irrigué de la Vallée du Fleuve Sénégal, instituée par arrêté primordial en 2007. La rencontre, organisée à l'initiative de la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), marque une étape importante dans la relance de la gouvernance foncière et hydrique dans la vallée.**

Réunis à Saint-Louis, les acteurs institutionnels, techniques et territoriaux ont échangé sur l'état de mise en œuvre de la Charte du Domaine Irrigué (CDI), qui vise à assurer une gestion rationnelle et durable des ressources en eau et du foncier dans les zones irriguées.

Dans son intervention, le Gouverneur a salué l'initiative de la SAED et rappelé l'importance de la Charte dans l'atteinte des objectifs nationaux. « Cette charte a été instituée pour permettre une gestion harmonieuse des ressources en eau et du foncier, et pour renforcer la contribution du secteur agricole aux politiques publiques, notamment en matière de souveraineté alimentaire », a-t-il déclaré.

Prévu par l'article 10 de la Charte, le Comité de suivi, présidé par le Gouverneur de Saint-Louis, réunit les représentants de l'administration territoriale et des collectivités territoriales concernées. Il a pour mission d'évaluer la mise en œuvre de la Charte, de formuler des recommandations et d'assurer le suivi des mesures adoptées.

« Cette première réunion nous permet de faire un état des lieux et de nous projeter vers l'avenir afin de mieux articuler la Charte avec la nouvelle vision portée par les autorités publiques », a conclu M. Al Hassan Sall.

Cette rencontre ouvre ainsi une nouvelle dynamique pour l'opérationnalisation effective de la Charte du Domaine Irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal.

## Foncier à Grand-Yoff : La mairie et les populations sur le pied de guerre

<https://lequotidien.sn/foncier-a-grand-yoff-la-mairie-et-les-populations-sur-le-pied-de-guerre/>

10 mars 2026



Entre menaces d'expulsion de familles historiques et spoliation d'équipements publics, la commune de Grand-Yoff (Dakar) traverse une crise foncière sans précédent. Lors d'un point de presse tenu hier, l'adjoint au maire, El Hadji Malick GUEYE, a dénoncé une «psychose» généralisée et fustigé l'attribution de baux et de titres fonciers sur des emprises stratégiques sans concertation avec la municipalité. Face à ce qu'elle qualifie de «dérive inquiétante», la mairie appelle l'Etat à un audit urgent et annonce une marche de protestation.

Une commune «menacée de toutes parts» ? Le climat est lourd à Grand-Yoff. Depuis quelque temps, le sommeil des habitants est troublé par l'ombre de l'expulsion. La municipalité elle-même n'est pas épargnée, voyant son patrimoine bâti et ses services publics convoités par des intérêts privés. «Notre territoire est menacé par des opérations de déguerpissement et des attributions foncières contestables qui fragilisent aussi bien les équipements publics que les populations les plus vulnérables », a alerté El Hadji Malick GUEYE.

Selon l'adjoint au maire, on assiste à une recrudescence de titres fonciers délivrés au mépris des règles d'urbanisme et de la domanialité publique.

### Des sites emblématiques dans le collimateur

Pour illustrer la gravité de la situation, l'édile a énuméré plusieurs cas critiques : une superficie de 88 m<sup>2</sup> au sein même du service de l'état civil est revendiquée par un particulier pour y construire une boulangerie. Quid du drame de Khar Yalla ? 22 familles vivent sous la menace d'une expulsion imminente suite à la production d'un titre de propriété par un tiers, au nom de son défunt père. Des portions du Stade municipal auraient été cédées à des particuliers par la Sn HLM, tout comme des emprises de voiries (trottoirs et espaces de circulation). Le marché de porc, site historique (existant depuis 1989), voit 500 m<sup>2</sup> de sa surface attribuée via un bail à l'Eglise protestante, une décision confirmée par la DSCOS (Direction Générale de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation des Sols). «Ces baux sont délivrés sans avis préalable des collectivités territoriales, sans enquête publique et sans aucune prise en compte des réalités sociales», déplore M. le Maire.

## L'appel à l'arbitrage de l'Etat

Refusant de laisser «l'irréparable» se produire, la commune de Grand-Yoff interpelle solennellement les autorités supérieures pour : suspendre immédiatement toute procédure de cession sur des équipements publics ou zones d'habitation, lancer un audit technique et juridique de l'ensemble des titres et baux émis récemment sur le territoire et respecter le Code général des collectivités territoriales en associant la mairie à chaque décision d'affectation du sol. «Grand-Yoff n'est pas une terre sans maître», a martelé l'adjoint au maire, rappelant que la ville est le fruit de l'effort collectif de ses habitants. En signe de protestation, une marche est prévue vers le site de «Bignona» pour s'opposer fermement au projet d'occupation du marché par l'Eglise protestante.

### Guy Marius SAGNA aux côtés des habitants de Khar yalla...

13 Mar 2026

**Le député Guy Marius Sagna s'est rendu dans le quartier de Khar Yalla à Dakar pour rencontrer les habitants concernés par une polémique foncière.**

Au moins 22 familles, qui affirment avoir acheté leurs terrains au début des années 1970 et y avoir construit leurs maisons, se disent aujourd'hui menacées.

« Plus de cinquante ans après leur installation, soudainement quelqu'un affirme que ces familles se sont illégalement installées », a déclaré le député, évoquant le stress et l'inquiétude des habitants confrontés à cette situation.

Lors de sa visite, M. Sagna a pris l'engagement de soutenir ces familles et de faire la lumière sur cette affaire : « Il faut comprendre comment un "propriétaire" a pu laisser ces familles s'installer et attendre cinquante ans avant de revendiquer la propriété », a-t-il souligné.

### Le Député Guy Marius SAGNA dénonce la résistance de la mafia foncière

<https://saintlouis-info.com/guy-marius-sagna-denonce-la-resistance-de-la-mafia-fonciere-contre-le-jub-jubal-jubbanti/>

**20 février 2026 : Le député a tiré la sonnette d'alarme sur la persistance des dérives foncières, qu'il estime en contradiction avec la dynamique de « Jub, Jubal, Jubbanti » prônée par les nouvelles autorités. Selon lui, « la mafia foncière fait de la résistance » et certaines pratiques décriées continuent de sévir.**

En déplacement ce matin auprès des maraîchers de Woruway, l' élu a dénoncé la menace d'expulsion qui pèse sur ces exploitants installés dans la zone depuis l'époque où elle était classée forêt. Il rappelle que ces producteurs, actifs bien avant le déclassement du site, font vivre des milliers de Sénégalais grâce à leurs activités maraîchères.

Au-delà de l'enjeu économique, le député souligne également l'impact environnemental de ces exploitations, qu'il considère comme l'un des rares poumons verts de Dakar. Il appelle ainsi les autorités compétentes à protéger ces terres agricoles et à mettre un terme aux pratiques spéculatives qui fragilisent les communautés locales.

## Dématérialisation des procédures foncières et gouvernance publique : la digitalisation pour renforcer la sécurité et l'accès à la propriété

<https://www.sudquotidien.sn/dematérialisation-des-procedures-foncières-et-gouvernance-publique-la-digitalisation-pour-renforcer-la-securite-et-l'accès-a-la-propiété/>



La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) a organisé hier, mardi 23 décembre 2025, un panel de réflexion au Centre international du commerce extérieur du Sénégal (CICES), en marge de la 32<sup>e</sup> édition de la Foire internationale de Dakar. Placée sous le thème « La dématérialisation des procédures foncières : un levier pour un accès transparent et sécurisé à la propriété foncière », la rencontre a été présidée par M. Malang Faty SEYDI, Conseiller technique au Ministère des Finances et du Budget.

Cette initiative s'inscrit dans la dynamique de modernisation de l'administration publique impulsée par le Ministère des Finances et du Budget, avec un accent particulier mis sur la digitalisation des services pour répondre aux attentes croissantes des usagers. Il s'est agi, à travers ce panel, de réfléchir aux stratégies à mettre en place pour améliorer la gouvernance publique, renforcer la conservation du patrimoine foncier, sécuriser l'accès aux droits fonciers et réduire durablement les contentieux liés à la terre.

Selon M. Serigne Ousseynou DIOP, Inspecteur principal des Impôts et des domaines, Directeur du Centre de formation et de documentation de la DGID et chef du bureau de la communication et de la qualité, la question foncière demeure l'un des défis majeurs de l'administration sénégalaise. « La gestion du foncier au Sénégal est confrontée à de nombreuses difficultés, notamment la lourdeur des procédures, les problèmes de délimitation et les risques de perte ou d'altération des documents », a-t-il expliqué, soulignant la nécessité d'une transition vers des outils numériques plus fiables et plus transparents.

Dans cette perspective, la DGID a présenté plusieurs projets structurants, dont le PROCASEF (Projet de cadastralisation foncière), mis en œuvre dans 136 communes pilotes. Ce projet vise la mise en place du Système d'information foncière communal (SIFCOM), destiné à sécuriser les délibérations foncières des collectivités territoriales et à favoriser l'interconnexion des données entre les différents acteurs du foncier.

À cela s'ajoute le projet de modernisation de la gestion foncière, avec la création d'un livre foncier électronique, adossé à un système de gestion électronique des données et renforcé par une signature électronique de haute sécurité, afin de garantir la traçabilité, la célérité et la fiabilité des procédures.

Pour sa part, M. Tidiane Badji, conseiller du Directeur général de la DGID, est revenu sur les objectifs et les perspectives de cette réforme numérique. Il a insisté sur la mise en place d'un système de gestion foncière intégré, reposant sur une base de données centralisée, régulièrement mise à jour et accessible aux usagers. « La dématérialisation permettra non seulement d'accélérer les procédures, mais aussi d'améliorer l'accessibilité des services, la transparence des informations et la confiance des citoyens dans l'administration », a-t-il déclaré.

Parmi les innovations annoncées figurent également des plateformes numériques permettant aux usagers de suivre l'évolution de leurs dossiers à distance, via smartphone, ainsi que l'introduction de cartes foncières sécurisées dotées de codes QR, facilitant l'authentification et la consultation des informations foncières en temps réel. Ces outils visent à réduire les déplacements, limiter les risques de fraude et renforcer la sécurité juridique des transactions. Les échanges, jugés de « très haute facture », ont réuni de nombreux acteurs du secteur, notamment la Chambre des notaires, l'Ordre national des géomètres-experts, des représentants du monde universitaire, des élèves de l'École nationale d'administration (ENA) et des partenaires techniques. Tous ont salué une démarche qui place la technologie au service de l'équité, de la transparence et de l'efficacité administrative.

À terme, la DGID ambitionne de déployer pleinement ces systèmes à l'échelle nationale dès 2026, avec l'espoir de réduire significativement les contentieux fonciers et de contribuer à une meilleure gouvernance publique, fondée sur la modernisation des outils et la satisfaction d'usagers de plus en plus exigeants.

## Réunion stratégique avec les gouverneurs de région : le Président Bassirou Diomaye FAYE réaffirme l'impératif d'une autorité de l'Etat de proximité.

12 février 2026

<https://www.presidence.sn/fr/actualites/reunion-strategique-avec-les-gouverneurs-de-region-le-president-bassirou-diomaye-faye-reaffirme-limperatif-dune-autorite-de-letat-de-proximite>



Quelques jours après sa tournée économique dans le Sénégal oriental, notamment dans les régions de Tambacounda et de Kédougou, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye FAYE, a présidé, au Palais de la République, une réunion stratégique avec les gouverneurs de région.

Au cours de cette rencontre, le Chef de l'État a rappelé un principe fondamental : l'autorité de l'État se mesure avant tout dans les territoires, à travers la qualité des services publics rendus aux citoyens ainsi qu'à la capacité des administrations à anticiper et à prévenir les tensions de nature sociale, économique et sécuritaire.

Trois priorités majeures ont été réaffirmées lors des échanges :

- la modernisation de l'administration territoriale, résolument orientée vers une culture de résultats et de performance ;
- **le renforcement de la vigilance face aux enjeux fonciers et aux signaux précoces de tensions sociales ;**
- une coordination accrue et rigoureuse des services déconcentrés, afin de garantir une action publique plus lisible, plus cohérente et plus efficace au service des populations.

Le Plan stratégique 2025-2029 de la Direction générale de l'Administration territoriale (DGAT) a été érigé en cadre de référence pour l'action dans les régions. Ce plan s'inscrit en parfaite cohérence avec l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050, qui guide la vision de long terme du pays.

En validant les recommandations issues de ces travaux, le Président de la République engage l'État dans une dynamique de renforcement de sa présence territoriale. Cette orientation vise à consolider la stabilité, à promouvoir la cohésion nationale et à restaurer pleinement la confiance des citoyens envers les institutions publiques.

Cette réunion marque ainsi une étape décisive dans la mise en œuvre effective d'une gouvernance de proximité, au cœur des engagements du Chef de l'État pour un Sénégal souverain, juste et prospère.

## Terrains et millions offerts aux lions : face au risque de saturation foncière, le cadre juridique précis réclame au sommet de l'Etat

26 Jan 2026

[https://senego.com/terrains-et-millions-offerts-aux-lions-face-au-risque-de-saturation-fonciere-le-cadre-juridique-precis-reclame-au-sommet-de-letat\\_1917220.html](https://senego.com/terrains-et-millions-offerts-aux-lions-face-au-risque-de-saturation-fonciere-le-cadre-juridique-precis-reclame-au-sommet-de-letat_1917220.html)

Le sacre continental des Lions au Maroc a suscité une vague d'euphorie nationale, suivie d'une reconnaissance institutionnelle immédiate. En perpétuant la tradition des récompenses d'État, le Président Bassirou Diomaye Faye a octroyé des primes substantielles et des terres aux champions d'Afrique 2025. Cependant, au-delà de la légitime célébration, cette générosité soulève une problématique de gestion publique soulevée par nos confrères de Sud Quotidien : la soutenabilité de l'attribution systématique de foncier à chaque victoire sportive.

### **\*\*Une tradition présidentielle maintenue et amplifiée\*\***

Fidèle à une coutume établie par ses prédécesseurs, le chef de l'État a récompensé les vainqueurs de la CAN 2025 avec une prime individuelle de 75 millions de francs CFA et un terrain de 1500 mètres carrés.

Les membres de la Fédération sénégalaise de football bénéficient également de cette largesse avec des parcelles de 1000 mètres carrés. Ce geste s'inscrit dans la lignée des actions d'Abdou Diouf envers les Lionnes du basket en 1997, d'Abdoulaye Wade pour la génération 2002, et de Macky Sall après le premier sacre continental.

### **\*\*L'équation de la soutenabilité foncière\*\***

Dans une analyse relayée par Sud Quotidien, l'ancien député et journaliste Ibrahima Sané pose un regard prospectif sur cette pratique. Avec une équipe nationale affichant une moyenne d'âge de vingt-six ans, le Sénégal dispose d'un groupe compétitif capable de remporter plusieurs éditions successives de la Coupe d'Afrique. Cette dynamique de succès, bien que souhaitable, place l'État face à une contrainte mathématique : la disponibilité des terres.

La question centrale demeure la capacité du patrimoine foncier national à absorber des dons récurrents de cette envergure, alors même que l'accès à une parcelle de 150 mètres carrés reste une épreuve pour le citoyen ordinaire. Le cumul de terrains par certains acteurs du sport, présents lors de plusieurs campagnes victorieuses, accentue ce déséquilibre potentiel vis-à-vis du reste de la population.

### **\*\*Vers une codification officielle des récompenses\*\***

Pour rationaliser cette démarche sans nier le mérite des athlètes, une structuration légale est avancée. Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de la gratification, mais de l'encadrer par un décret présidentiel ou une loi spécifique. L'objectif est de définir des barèmes clairs qui prendraient en compte :

La nature de la compétition (CAN, Coupe du Monde, Jeux Olympiques) ;

La catégorie concernée ;

Le type de récompense allouée.

Cette approche permettrait d'inclure équitablement d'autres disciplines moins médiatisées comme l'athlétisme, le judo ou les arts et sciences, qui contribuent également au rayonnement international du Sénégal. Une tentative de codification avait déjà été initiée par Youssou NDIAYE, Ministre des Sports sous le régime d'Abdoulaye Wade, soulignant la nécessité ancienne d'une méthode pour éviter que la reconnaissance nationale ne se traduise par un transfert disproportionné du patrimoine foncier vers une unique catégorie sociale.

## **Critiques sur le foncier attribué aux lions : la méthode préconisée par Ousmane SONKO pour répondre aux inquiétudes d'El hadji DIOUF**

30 Janvier 2026

[https://senego.com/critiques-sur-le-foncier-attribue-aux-lions-la-methode-preconisee-par-ousmane-sonko-pour-repondre-aux-inquietudes-del-hadji-diouf\\_1919354.html](https://senego.com/critiques-sur-le-foncier-attribue-aux-lions-la-methode-preconisee-par-ousmane-sonko-pour-repondre-aux-inquietudes-del-hadji-diouf_1919354.html)

La question des récompenses attribuées aux représentants sportifs de la nation et plus particulièrement la qualité des assiettes foncières octroyées, a récemment fait l'objet d'une interpellation publique de la part d'El Hadji Diouf. Face aux réserves émises par l'ancien international sur la viabilité de ces dons, le Premier Ministre Ousmane SONKO a tenu à apporter des précisions sur la stratégie que l'État entend désormais déployer.

Le constat dressé par El Hadji DIOUF était sans équivoque. Selon les éléments rapportés par nos confrères d'IGFM, l'ancien numéro 11 des Lions a pointé du doigt les difficultés concrètes liées à certains terrains offerts aux joueurs, évoquant notamment des problèmes d'accessibilité et des obstacles à la valorisation effective de ces biens. Une sortie qui met en lumière le décalage parfois observé entre l'annonce de la récompense et sa jouissance réelle par les bénéficiaires.

Saisi de cette question, le chef du gouvernement n'a pas nié la réalité décrite. Ousmane SONKO a reconnu la pertinence des critiques formulées, admettant que l'exécutif est « conscient des difficultés rencontrées par les joueurs ». Toutefois, au-delà du simple constat, le Premier Ministre a insisté sur la volonté de rupture dans la gestion de ce dossier sensible.

La réponse de l'État s'articule autour d'une révision globale des procédures. Ousmane SONKO a affirmé que le gouvernement est « déterminé à rationaliser la gestion du foncier public ». L'objectif affiché est de sortir de l'improvisation pour aller vers des solutions pérennes. « Nous travaillons pour trouver des solutions durables », a-t-il déclaré, annonçant par la même occasion que des mesures concrètes seront prises prochainement pour optimiser la gestion et la valorisation des parcelles.

Cette intervention vise, selon les autorités, à clore définitivement le débat récurrent sur la qualité des gratifications nationales. L'ambition est de mettre en place un système transparent et efficace, garantissant que les biens attribués aux sportifs ne soient plus des titres symboliques, mais de véritables actifs valorisables.

## **Lutte contre la délinquance financière : le foncier sous le scalpel du Pool Judiciaire Financier (PJF)**

L'installation du Pool Judiciaire Financier (PJF) marque une nouvelle ère dans la répression des infractions économiques liées notamment au foncier. Les investigations portent sur des manquements graves relevés par la Cour des Comptes, notamment des détournements de deniers publics et des opérations de blanchiment d'argent impliquant des actifs fonciers.

Le PJF a déjà annoncé la saisie de plus de 2 milliards FCFA et le transfert de deux titres fonciers majeurs dans le patrimoine de l'État. Des personnalités de haut rang, des fils d'anciens dirigeants et des députés-maires, sont convoqués pour justifier l'origine de fonds ayant servi à des acquisitions immobilières massives au Sénégal et à l'étranger.

L'audit des comptes publics a révélé un écart de 18 000 milliards FCFA entre les rapports officiels et la réalité du terrain, une partie de ce gap de trésorerie étant suspectée d'avoir été recyclée dans la spéculation foncière effrénée des années 2019-2024. Cette dynamique de reddition de comptes est perçue par les organisations de la société civile, comme le Forum Civil, comme un outil citoyen indispensable pour freiner les flux financiers illicites et restaurer la confiance des populations dans la gestion domaniale. La justice cherche notamment à élucider le circuit des "Dépôts à Terme" (DAT) de 141 milliards FCFA qui n'auraient jamais été virés au Trésor public, ainsi que les zones d'ombre entourant le Sukuk SOGEPA.

## Souveraineté foncière : Le projet de loi de Tahirou Sarr

L'actualité parlementaire de février 2026 a été marquée par le dépôt d'une proposition de loi radicale par le député Tahirou Sarr. Ce projet vise à réserver l'accès à la propriété foncière exclusivement aux citoyens sénégalais et à interdire toute vente de terres aux étrangers. Les dispositions phares de ce texte incluent: la transformation des titres fonciers actuellement détenus par des étrangers en droits d'occupation précaires et révocables ; l'interdiction de cession à un non-national, sauf dans le cadre d'un partenariat économique impliquant majoritairement un acteur sénégalais ainsi que la criminalisation des prête-noms et des manœuvres visant à contourner ces restrictions.

Cette proposition de loi surfe sur un sentiment de "protectionnisme territorial" exacerbé par les cas récents d'accaparement de terres par des multinationales ou des investisseurs extérieurs. Bien que séduisante pour une partie de l'opinion, elle pose des défis juridiques majeurs au regard des engagements internationaux du Sénégal et de la sécurité juridique des investissements. Les débats à l'Assemblée nationale reflètent une fracture entre les partisans d'une "fermeture sécuritaire" et ceux qui prônent une régulation stricte mais ouverte aux partenariats.

[https://www.seneweb.com/fr/news/Afrique/foncier-la-proposition-de-loi-qui-relance-le-debat-sur-la-souverainete\\_n\\_483543.html](https://www.seneweb.com/fr/news/Afrique/foncier-la-proposition-de-loi-qui-relance-le-debat-sur-la-souverainete_n_483543.html)  
15 Février 2026



À Dakar, la croissance urbaine rapide et la spéculation immobilière dessinent un marché foncier de plus en plus inaccessible pour les ménages locaux. L'étalement des cités résidentielles et la multiplication de programmes destinés à des investisseurs étrangers révèlent un déséquilibre croissant entre accès à la terre et logiques marchandes. Dans ce contexte, la question de la souveraineté foncière s'impose comme un enjeu politique et économique déterminant pour la capitale et sa périphérie.

La proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale par le député Tahirou Sarr met en lumière cette problématique. Elle vise à réserver l'acquisition de terrains aux seuls citoyens sénégalais, en réaction à l'expansion des propriétés étrangères sur le foncier urbain et rural. Cette initiative traduit une volonté de réaffirmer le rôle de l'État dans la gestion de la terre, envisagée non seulement comme un bien économique mais comme une ressource stratégique pour l'avenir du pays.

Les cités fermées, concentrées autour de Dakar et de sa périphérie, symbolisent une appropriation privée qui échappe largement aux règles de planification urbaine. Leur privatisation progressive réduit les marges de manœuvre des autorités locales et complique la mise en œuvre de politiques de logement accessibles aux populations les plus vulnérables. L'accès à la terre devient ainsi un facteur déterminant de l'inclusion sociale et de l'équité territoriale.

Cette situation interroge également la capacité de l'État à réguler efficacement un marché où les logiques financières, souvent transnationales, prennent le pas sur l'intérêt public. La souveraineté foncière apparaît alors comme un levier essentiel pour garantir la sécurité alimentaire, l'habitat durable et la continuité des services publics dans des zones densément peuplées.

Enfin, le débat autour de cette proposition de loi illustre le rôle structurant du foncier dans la gouvernance nationale et locale. Il ne s'agit pas seulement de contrôler des parcelles, mais de préserver un équilibre entre développement urbain, protection des populations et gestion responsable des ressources pour les générations futures.

## **Inquiétudes foncières autour du port de NDAYANE : Yenne plaide sa cause auprès du Chef de l'État**

19 Décembre 2025

[https://senego.com/inquietudes-foncieres-autour-du-port-de-ndayane-yenne-plaide-sa-cause-aupres-du-chef-de-letat\\_1904399.html](https://senego.com/inquietudes-foncieres-autour-du-port-de-ndayane-yenne-plaide-sa-cause-aupres-du-chef-de-letat_1904399.html)

Reçus ce vendredi au Palais par le Chef de l'État, les notables de la commune de Yenne ont fait part de leurs vives préoccupations liées à l'occupation progressive de leurs terres dans le cadre des travaux du Port de Ndayane.

La délégation a alerté le Président Bassirou Diomaye FAYE sur l'impact foncier des projets structurants en cours, notamment l'extension et la mise à disposition de près de 600 hectares, qui suscitent une forte inquiétude au sein des populations locales. S'exprimant au nom du collectif, le maire de Yenne, Massamba MBENGUE, a indiqué que la commune se retrouve « ceinturée par de grands projets de l'État », au point que « la quasi-totalité des terres disponibles est concernée ». Une situation qui, selon lui, a profondément affecté les populations et motivé cette audience avec le Chef de l'État.

À l'issue de l'audience, le collectif s'est dit rassuré par l'écoute attentive du Président de la République. « Nous sortons de la Présidence avec beaucoup de satisfaction. Le président nous a accordé une oreille attentive et nous a promis de prendre en charge nos doléances de manière sincère et diligente », a déclaré Massamba MBENGUE, saluant l'engagement pris par Bassirou Diomaye FAYE de trouver des solutions appropriées aux préoccupations exprimées.

## **Immobilier : Reprise officielle de la commercialisation et des travaux sur le site de l'ancien aéroport de Yoff**

Vendredi 06 Février 2026

[https://seneweb.com/fr/news/Habitat/immobilier-reprise-officielle-de-la-commercialisation-et-des-travaux-sur-le-site-de-lancien-aeroport-de-yoff\\_n\\_482635.html](https://seneweb.com/fr/news/Habitat/immobilier-reprise-officielle-de-la-commercialisation-et-des-travaux-sur-le-site-de-lancien-aeroport-de-yoff_n_482635.html)

La CDC Habitat a annoncé officiellement la « reprise officielle de la commercialisation des parcelles du projet de lotissement de l'ancien aéroport de Yoff ». Cette étape s'accompagne du « redémarrage imminent des travaux de viabilisation sur le site », marquant ainsi une relance concrète de ce programme immobilier d'envergure.

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive du projet, la première phase est désormais entièrement viabilisée. Les acquéreurs de cette tranche initiale pourront prochainement prendre possession de leurs parcelles, car ces dernières « seront prochainement livrées, sous réserve de l'achèvement des formalités administratives en cours ». Pour garantir le succès de cette reprise, la CDC a procédé à la levée des blocages identifiés et à la stabilisation des plans cadastraux. Une attention particulière a également été portée au « renforcement des équipements collectifs en intégrant une station d'épuration des eaux usées » afin d'assurer un cadre de vie durable.

Parallèlement à ces avancées techniques, une nouvelle tranche commerciale vient d'être lancée, offrant de nouvelles opportunités de vente. La CDC Habitat invite les personnes intéressées à s'adresser exclusivement à ses services compétents, précisant qu'ils sont les « seuls habilités à fournir les informations officielles relatives aux conditions de commercialisation, aux procédures d'acquisition et au calendrier prévisionnel ».

À travers cette annonce, l'institution réaffirme son engagement à « sécuriser l'accès au foncier aménagé, à renforcer la transparence dans la commercialisation et à contribuer durablement au développement urbain structuré ».

## Projet Nouvelle Ville de Thiès : L'État reprend 2,5 millions de m<sup>2</sup> à Mbour 4

Lundi 16 Février 2026

[https://www.ndarinfo.com/Projet-Nouvelle-Ville-de-Thies-L-Etat-reprend-25-millions-de-m-a-Mbour-4\\_a42893.html](https://www.ndarinfo.com/Projet-Nouvelle-Ville-de-Thies-L-Etat-reprend-25-millions-de-m-a-Mbour-4_a42893.html)



Le dossier de Mbour 4 connaît une accélération majeure. Un décret présidentiel, en date du 10 février dernier, a officialisé le retrait de plus de 2 500 000 m<sup>2</sup> de terres.

Cette décision frappe directement plusieurs promoteurs immobiliers et opérateurs économiques qui s'étaient vu attribuer des parcelles dans cette zone stratégique, relate l'Observateur dans sa Une de ce lundi. La particularité de cette mesure réside dans l'absence totale d'indemnisation pour les acteurs concernés, marquant une rupture dans la gestion de ce contentieux foncier qui dure depuis plusieurs années.

Cette reprise massive s'inscrit dans la vision globale de création d'une "Nouvelle Ville de Thiès". En reprenant le contrôle de ces assiettes foncières, l'État souhaite corriger les irrégularités passées et garantir un aménagement cohérent du territoire.

La cartographie précise de l'opération ainsi que la liste exhaustive des personnalités et sociétés impactées devraient être rendues publiques prochainement, alors que le gouvernement affiche sa fermeté sur la transparence foncière.

## Administration foncière : l'Algérie lance sa transition vers le numérique



13 janvier 2026

**(Agence Ecofin) - Le registre cadastral constitue un pilier essentiel pour garantir la sécurité des droits de propriété et faciliter les échanges immobiliers. Son passage au numérique s'inscrit dans la dynamique de modernisation des services publics et dans le renforcement de la transparence dans la gestion du foncier.**

L'Algérie a engagé la généralisation du système d'information AMLAK, destiné à remplacer progressivement le livret foncier papier par un format entièrement électronique. L'annonce a été faite le dimanche 11 janvier par la Direction générale du domaine national (DGDN), dans le cadre de l'accélération de la transformation numérique de l'administration foncière. À terme, l'ensemble des directions du cadastre et de la conservation foncière seront connectées à ce système unique.

Le passage au livret foncier électronique vise d'abord à corriger les limites du dispositif actuel. Les procédures reposant sur le papier sont marquées par des délais de traitement longs, des difficultés de mise à jour et des risques de perte ou de falsification des documents. En centralisant l'émission, la modification et l'archivage des titres fonciers, AMLAK doit améliorer la fiabilité des données et renforcer la coordination entre les services concernés.

Contrairement à une simple numérisation, le système repose sur un dispositif de traçabilité intégrale des opérations foncières. Chaque étape, depuis le dépôt d'une demande jusqu'à la délivrance du titre, est enregistrée dans la plateforme. Les opérations deviennent ainsi vérifiables et conformes aux règles réglementaires en vigueur.

Pour l'administration, AMLAK fournit également des indicateurs de performance en temps réel, facilitant le suivi de l'activité cadastrale et le pilotage des ressources.

Pour les usagers, la réforme devrait se traduire par une réduction significative des délais. Les demandes déposées auprès des services du cadastre et de la conservation foncière pourront être traitées plus rapidement, limitant les blocages administratifs. Cette fluidification des procédures est susceptible d'accélérer les transactions immobilières, de sécuriser les droits de propriété et de réduire les litiges liés aux titres fonciers, des facteurs clés pour le bon fonctionnement du marché immobilier.

Cette évolution intervient dans un contexte de hausse de l'activité foncière. En 2025, l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (ANCFCC) a délivré 430 000 titres fonciers, soit une progression de 15 % par rapport à 2024. Cette dynamique accentue les contraintes pesant sur les services fonciers et renforce l'intérêt d'un système numérique capable d'absorber des volumes croissants de demandes.

À plus long terme, la généralisation d'AMLAK pourrait améliorer la gouvernance foncière et renforcer la transparence administrative. En disposant de données foncières centralisées et actualisées, l'État se dote d'un outil susceptible de soutenir la sécurisation de l'investissement immobilier et la modernisation de la gestion du patrimoine foncier national.

## Thiénaba : Des citoyens adressent une lettre au Président de la République et appellent à un audit général du foncier de la localité

Vendredi 16 Janvier 2026

Dakaractu

Dans une lettre adressée au Président de la République, des citoyens habitant Thiénaba dont le Président du Mouvement Thiénaba d'abord, Gora NDIAYE, ont tenu à exprimer leurs préoccupations relativement à la gestion du foncier à Thiénaba. "Notre commune est confrontée à de nombreux litiges fonciers [...], qui menacent la paix sociale et l'avenir de notre communauté. C'est pourquoi, nous insistons sur la nécessité d'un audit foncier général pour mettre fin à ces pratiques et assurer une gestion transparente et équitable du foncier à Thiénaba", a déclaré M. Ndiaye.

Ainsi, ils ont également invité le Chef de l'État à "donner l'autorisation au Ministre compétent de procéder à un audit foncier général dans la commune de Thiénaba, avant les échéances municipales à venir". Selon eux, cet audit permettra de faire la lumière sur la gestion foncière et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à d'éventuels abus et spoliations.

"Nous suggérons également que l'Assemblée Nationale introduise une loi pour lutter contre les spoliations foncières et protéger les droits des citoyens sur leurs terres. Monsieur le Président, nous vous prions de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à ce fléau qui affecte notre commune", a-t-on écrit dans ladite lettre.

## République démocratique du Congo: le Sénat valide la réforme foncière pour mettre fin aux lotissements illicites

<https://www.agenceecofin.com/actualites/0512-134036-rdc-le-senat-valide-la-reforme-fonciere-pour-mettre-fin-aux-lotissements-illicites>

**(Agence Ecofin) - Les problèmes fonciers sont légion dans plusieurs pays d'Afrique. La République démocratique du Congo (RDC) n'est pas épargnée par ce fléau et diverses solutions sont envisagées pour résoudre ces différends.**

Le 28 novembre 2025, le Sénat de la RDC a déclaré recevable le projet de loi présenté par la Ministre des Affaires foncières, O'Neige N'Sele, visant à modifier et compléter la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973. Adopté en première lecture par le gouvernement le 7 novembre 2025, ce texte constitue la première réforme majeure en plus de cinquante ans et ambitionne de sécuriser les droits fonciers, moderniser l'administration et mettre fin aux irrégularités telles que les chevauchements de parcelles et les lotissements illicites.

**Le projet introduit plusieurs mesures innovantes, notamment la numérisation intégrale du cadastre, la suppression de la prescription foncière, la protection des terres frontalières, la fin des paiements en nature, la mise en place d'une mercuriale foncière, la réduction des concessions gratuites et un audit national des terres non mises en valeur. Il prévoit également une conciliation préalable obligatoire avant tout litige, ainsi qu'un renforcement de la responsabilité civile et pénale des agents publics.**

Parallèlement, la RDC a lancé en juin 2025 un projet pilote de gestion foncière basé sur la blockchain Solana, en collaboration avec des experts locaux et l'entreprise Duna RWA. Ce dispositif convertit les titres fonciers en jetons numériques sécurisés et traçables, garantissant l'authenticité des documents et la protection des données sensibles des citoyens. Les transferts de propriété sont validés via les mécanismes officiels — notaires ou administration — afin d'éviter les fraudes et les doublons.

Les défis de la gestion foncière apparaissent également dans le projet des Rocades de Kinshasa, lancé en juin 2024 pour désengorger le centre-ville et stimuler le développement urbain. Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi et le Gouvernement avaient identifié les risques de conflits fonciers liés aux occupations informelles et aux expropriations, et avaient ainsi instauré un dispositif associant transparence, concertation locale, indemnisation et médiation pour encadrer sa mise en œuvre.

## Dakar : la réunion de commandement du Ministre de l'Intérieur et les nouvelles instructions pour l'espace public



[https://www.pressafrik.com/Dakar-la-reunion-de-commandement-du-ministre-de-l-Interieur-et-les-nouvelles-instructions-pour-l-espace-public\\_a300321.html](https://www.pressafrik.com/Dakar-la-reunion-de-commandement-du-ministre-de-l-Interieur-et-les-nouvelles-instructions-pour-l-espace-public_a300321.html)

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Mouhamadou Bamba CISSE, a présidé ce 23 janvier 2026 une réunion de commandement avec les autorités administratives de la région de Dakar, comprenant le Gouverneur, les Préfets et les Sous-préfets, indique une note du Ministère.

Le Directeur général de l'administration territoriale, le Directeur général adjoint de la Police nationale et le Directeur de la Sécurité publique ont également pris part à la rencontre. L'occasion a été saisie pour évaluer les opérations de réorganisation de l'espace public.

Le Ministre a tenu à féliciter les autorités administratives et les autres acteurs impliqués pour la qualité du travail tout en insistant sur les dispositions à prendre pour assurer le suivi. Selon le Ministère, de nouvelles instructions ont été également données afin de poursuivre la dynamique et les campagnes de sensibilisation en impliquant tous les acteurs concernés.

## Nioro : terres disputées, frontières floues et colère sourde

<https://www.senepus.com/article/nioro-terres-disputees-frontieres-floues-et-colere-sourde>

Sud Quotidien : 29/01/2026



La commune de Nioro est sortie de sa réserve. Lassée d'un modèle d'intercommunalité qu'elle juge défavorable et préjudiciable à ses intérêts fonciers, elle a décidé de hausser le ton. À l'issue d'une conférence de presse tenue le mardi 27 janvier dernier, le maire Djim Momath BA, entouré des membres du bureau municipal, a dénoncé avec vigueur l'inapplication persistante des mesures administratives arrêtées en amont pour la délimitation claire et définitive des frontières séparant Nioro de ses communes voisines.

Depuis plusieurs années déjà, la commune de Nioro affirme subir une spoliation silencieuse et continue de son patrimoine foncier, sans que l'Etat, ni les services compétents en matière de gouvernance territoriale n'interviennent de manière effective. Aujourd'hui forte d'une population estimée à 28.491 habitants, concentrée sur un espace restreint, la commune ne dispose que de 500 ha pour l'habitat et les activités agricoles. Une superficie jugée largement insuffisante au regard de la pression démographique et des besoins sociaux.

Cette situation de déséquilibre avait conduit, sous le magistère du Président Abdoulaye WADE à l'adoption d'un plan directeur d'urbanisme (PDU) destiné à corriger ces contraintes. Approuvé et rendu exécutoire par le décret numéro 2003-411 du 4 juin 2003, ce document de planification visait à accompagner l'urbanisation de Nioro sur un horizon de vingt ans.

Selon le Maire Djim Momath BA, ce plan validait une extension de la superficie communale à 660 ha, en s'appuyant sur les limites foncières historiques telles que fixées par la loi n° 60-025 du 1er Février 1960. Les communes de Darou Salam et de Dabaly, au cœur des litiges fonciers disposent respectivement de 31. 161 habitants pour une superficie de 21.955 ha et de 15.254 habitants sur plus de 11. 000 ha, selon les chiffres avancés par la municipalité de Nioro.

Créées par le décret n° 2011-95 du 24 janvier 2011 qui abrogeant et remplaçant le décret n° 2010- 1542 du 29 novembre 2010, ces communes ont été instituées sans que leurs périmètres spatiaux, géographiques et techniques ne soient clairement définis. Profitant de ce flou juridique, les nouvelles collectivités territoriales auraient, selon la mairie de Nioro, étendu leurs emprises au détriment de ses terres, avec l'appui tacite de certains services administratifs locaux. Ces pratiques s'appuieraient exclusivement sur le décret n° 60-232 publié au Journal officiel le 10 juillet 1960, au mépris des autres textes de référence invoqués par Nioro.

### **Un contentieux foncier aux risques de déstabilisation sociale**

L'absence de concertation entre responsables des collectivités territoriales, conjuguée à ce qui est perçu comme une négligence de l'État dans la gestion des limites territoriales du département de Nioro fait planer la menace de graves tensions communautaires. Les communes de Nioro, Darou Salam et Dabaly évoluent dans un climat de crispation croissante, aux conséquences potentiellement explosives.

Le dernier épisode en date est le second lotissement entrepris par la commune de Darou Salam sur une zone déclarée non aedificandi implanté sur une carrière de latérite à proximité immédiate du marigot Ngatieman a ravivé les braises. La commune de Nioro accuse également sa voisine de revendiquer des infrastructures établies de longue date sur son territoire, bien avant la création de Darou Salam.

Sont concernés, le Centre de formation et perfectionnement agricole (CFPA), le siège de l'Institut sénégalais de Recherche Agricole (ISRA), les services de l'Office national de l'assainissement du Sénégal (ONAS), la station météorologique, ainsi que les installations du service pétrolier "EDK", toutes situées au nord de la périphérie de la commune.

A Dabaly, la situation est tout aussi préoccupante. La commune est accusée d'avoir empiété sur une bande linéaire de deux kilomètres, appartenant à Nioro, pour s'approprier une partie du sud-est du territoire. C'est dans cette zone que dans cette partie où la commune de Dabaly a aménagé les périmètres champêtres de Fass Nguèyène, dernier village avant la frontière avec la commune de Nioro, alors que ces terras étaient historiquement exploitées par les cultivateurs de cette dernière. Plus encore, une portion de 50 hectares située dans le quartier de Fass HLM fait l'objet d'une revendication vigoureuse. La commune de Nioro affirme y avoir réalisé, sur quatre générations de maires, des habitations à loyer modéré et des infrastructures sociales. Malgré cela, Dabaly a intégré cette zone dans son domaine, tout en accélérant des opérations de morcellement.

Au total, 50 hectares seraient concernés à Dabaly, contre près de 600 hectares à Darou Salam. Les nombreuses démarches effectuées par la Mairie de Nioro en direction de l'administration territoriale et services compétents sont restées vaines. Une affaire à suivre.

## Femme et foncier

Cette partie est alimentée par l'atelier du projet PROCASEF tenu à Kolda sur les droits fonciers des femmes ; l'annonce par le Premier Ministre d'une réforme foncière favorable aux femmes en zone rurale ; l'affirmation du Gouverneur de Sédhiou selon laquelle "le foncier offre aux femmes une assise sociale et économique indispensable pour sortir de la vulnérabilité" ; le combat silencieux des veuves Kényanes privées de leurs terres ; la signature d'une charte d'engagement à Saré Bidji (région de Kolda) pour renforcer la participation des femmes et des filles dans les processus de prise de décisions.

### Accès des femmes au foncier au Sénégal : seulement 6 % détiennent des terres (PROCASEF)

[https://www.pressafrik.com/Access-des-femmes-au-foncier-au-Senegal-seulement-6-detiennent-des-terres-PROCASEF\\_a302131.html](https://www.pressafrik.com/Access-des-femmes-au-foncier-au-Senegal-seulement-6-detiennent-des-terres-PROCASEF_a302131.html)

5 Mars 2026

Au Sénégal, les femmes restent largement marginalisées dans l'accès à la propriété foncière. Selon des données révélées par le Programme de Cadastre et de Sécurisation Foncière (PROCASEF), seules 6 % des femmes sénégalaises possèdent des terres, un taux jugé particulièrement faible au regard de leur rôle central dans les activités agricoles et économiques.

Face à cette situation, le PROCASEF multiplie les actions de sensibilisation dans ses zones d'intervention à travers le pays afin d'inverser cette tendance. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, l'objectif est d'affecter 530 000 titres, dont 30 % seront attribués aux femmes, dans les 138 communes ciblées par le programme.

« L'accès sécurisé des femmes au foncier est un enjeu majeur pour le développement local et l'autonomisation économique », a indiqué Mamadou Malifa BA, spécialiste environnement social et genre du PROCASEF à Ziguinchor.

Il s'exprimait à Kolda, à l'occasion d'un atelier de renforcement de capacités et de sensibilisation destiné aux acteurs impliqués dans la prise en charge des violences basées sur le genre. Organisée les 4 et 5 mars, cette session a notamment porté sur la problématique de l'accès des femmes à la terre, mais aussi sur les questions de harcèlement sexuel, d'abus et d'exploitation sexuels.

Les échanges ont mis en lumière plusieurs obstacles qui limitent l'accès des femmes au foncier. Selon Mme Seynabou DIOUF, juriste et membre de l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS), la méconnaissance des procédures d'accès à la terre constitue un frein majeur pour de nombreuses femmes.

La facilitatrice a également évoqué les pesanteurs socioculturelles, qui continuent d'entraver l'accès sécurisé des femmes au foncier à travers les délibérations des collectivités territoriales. À cela s'ajoutent les contraintes financières et la dépendance économique vis-à-vis des maris, qui rendent difficile la mise en valeur des parcelles obtenues ou encore le paiement des frais liés à l'accès (notamment frais de bornage).

Présidant les travaux, le sous-préfet de Dioulacolon s'est toutefois montré optimiste. Selon lui, une sensibilisation large et soutenue auprès des communautés pourrait progressivement lever ces obstacles. «Si ce travail de sensibilisation est bien mené en ratissant large, la question de l'accès des femmes au foncier pourrait devenir un vieux souvenir », a-t-il affirmé.

À travers ces initiatives, le PROCASEF ambitionne ainsi de renforcer la sécurisation foncière et de promouvoir une plus grande équité dans l'accès à la terre, un levier essentiel pour l'autonomisation des femmes et le développement durable des territoires.

## La confiance cash de SONKO sur ses Ministres : «Si on me demandait en qui j'ai le plus confiance...»

[https://seneweb.com/fr/news/Politique/la-confiance-cash-de-sonko-sur-ses-ministres-si-on-me-demandait-en-qui-jai-le-plus-confiance\\_n\\_485908.html](https://seneweb.com/fr/news/Politique/la-confiance-cash-de-sonko-sur-ses-ministres-si-on-me-demandait-en-qui-jai-le-plus-confiance_n_485908.html)



Le Premier Ministre, Ousmane SONKO, a présidé ce lundi, une cérémonie du 8 mars, organisée par les femmes de la primature. Durant la rencontre, il a tenu à louer la place de la femme dans notre société. «Tout à l'heure, j'ai discuté avec madame le Ministre de la Justice sur les statistiques carcérales, elle m'a dit qu'il y a 3,4 % seulement de femmes dans les prisons. Tout le reste, c'est les hommes. Ça veut dire que les femmes respectent beaucoup plus la loi et les règles de la société», indique Ousmane SONKO.

Il a, ainsi, souligné qu'aujourd'hui, le pays ne peut se bâtir en laissant en rade les femmes. Pour Ousmane SONKO, un pays qui avance sans ses femmes est un pays qui n'avance justement pas. «Et c'est pourquoi nous allons continuer à travailler. A poser des mesures concrètes. Je peux annoncer parmi ces mesures-là, la réforme foncière, surtout en zone rurale, qui devra permettre aux femmes d'accéder à la terre qu'elles sont les plus nombreuses à travailler d'ailleurs en zone rurale. Permettre aussi aux femmes d'accéder beaucoup plus aux responsabilités», dit-il.

D'ailleurs, le premier ministre a indiqué que dans son gouvernement, c'est en elles qu'il fait le plus confiance : «Mercredi dernier, en Conseil des Ministres, je faisais le tour de la table de réunion, je regardais les Ministres et je comptais. On a, je crois, 4 femmes Ministres. Je me disais, "bizarrement si on me demandait en qui tu as confiance le plus dans cette salle-là, je dirais que c'est en ces quatre femmes-là. Parce que je sais qu'elles ne trahiront jamais. Elles sont fidèles et loyales dans les relations», a témoigné le Premier Ministre.

## Sédhiou : Le foncier comme levier contre les violences basées sur le genre (Gouverneur)

[https://seneweb.com/fr/news/Societe/sedhiou-le-foncier-comme-levier-contre-les-violences-basees-sur-le-genre-gouverneur\\_n\\_484799.html](https://seneweb.com/fr/news/Societe/sedhiou-le-foncier-comme-levier-contre-les-violences-basees-sur-le-genre-gouverneur_n_484799.html)

26 Février 2026



Le Gouverneur de Sédhiou, Diadia DIA, a présidé un atelier régional axé sur le renforcement des capacités des femmes et des forces de défense et de sécurité (FDS). Selon le Chef de l'exécutif régional, l'accès sécurisé à la terre est une réponse directe aux violences basées sur le genre (VBG). En garantissant leur autonomie financière, le foncier offre aux femmes une assise sociale et économique indispensable pour sortir de la vulnérabilité.

La formation a réuni divers acteurs tels que les officiers de police judiciaire, les "Badienu Gox", les imams et les autorités coutumières. Les modules, selon Seynabou DIOUF de l'Association des juristes sénégalaises, ont porté sur les techniques d'écoute, de conseil et la sécurisation foncière. Le constat actuel est alarmant, a-t-elle dit soulignant "qu'elles représentent 70 % de la force de travail agricole, pendant que moins de 6 % des femmes disposent d'un accès sécurisé à la terre. Pour corriger cette injustice, l'objectif affiché est d'atteindre des délibérations foncières bénéficiant à au moins 30 % de femmes dans les communes cibles.

## Kenya : le combat silencieux des veuves privées de leurs terres

[https://www.pressafrik.com/Kenya-le-combat-silencieux-des-veuves-privees-de-leurs-terres\\_a299852.html](https://www.pressafrik.com/Kenya-le-combat-silencieux-des-veuves-privees-de-leurs-terres_a299852.html)

11 Janvier 2026



Au Kenya, des milliers de veuves risquent de tout perdre après la mort de leur mari. Malgré une constitution qui garantit à tous les citoyens le droit de posséder des terres, les traditions locales et le manque d'accès à la justice les privent souvent de leurs droits. Rebecca Anyango vit dans cette maison depuis 26 ans. Aujourd'hui, à 70 ans, elle craint d'en être chassée. Depuis la mort de son mari, la famille de ce dernier la menace d'expulsion, affirmant qu'elle n'a aucun droit à l'héritage. Sans représentation légale, elle se bat seule contre un procès intenté par sa belle-famille : c'est ici que j'ai enterré mon mari, il est mort il y a 16 ans. Sa tombe est ici. Où voulez-vous que j'emmène cette tombe ? Où voulez-vous que j'emmène mes petits-enfants ?

Comme Rebecca, des milliers de veuves en Kenya occidental, issues des groupes ethniques Luo, Luhya et Kisii, subissent des pratiques culturelles illégales. Parmi elles, le "nettoyage sexuel" ou le "mariage hérité", où une veuve est forcée d'épouser un frère de son défunt mari. Celles qui refusent, comme Rebecca, sont souvent isolées et spoliées de leurs terres.

Anne Bonareri, 60 ans, a tout perdu après la mort de son mari en 1997. Sa belle-famille a saisi ses biens, ses photos et même ses vêtements. Le lendemain des funérailles, le frère aîné de son mari est venu la réclamer comme épouse. Lorsqu'elle a refusé, des hommes armés l'ont agressée : ils ont tout pris. Il ne me reste qu'une seule photo de lui. Sa fille, Emma Mong'ute, a créé la fondation Amandla MEK en 2019 pour aider les veuves à accéder à des conseils juridiques et des avocats bénévoles. Grâce à son action, certaines ont pu conserver leurs terres : le déshéritage des veuves crée un cycle de pauvreté pour des centaines de milliers d'enfants. Nous envisageons de pousser pour une loi comme celle de Siaya County.

En novembre, l'assemblée locale de Siaya County a adopté à l'unanimité une loi pour protéger les veuves. Elle criminalise le déshéritage forcé et le remariage forcé. Une avancée majeure, qui pourrait inspirer d'autres comtés.

Au Kenya, des femmes comme Rebecca, Anne et Marie luttent pour leurs droits et leur dignité. Grâce à des initiatives locales et à des lois innovantes, l'espoir d'un avenir plus juste grandit, pas à pas.

## Saré Bidji : Une Charte d'engagement signée pour renforcer la participation des femmes et des filles dans la prise de décisions

[https://www.pressafrik.com/Sare-Bidji-une-charte-d-engagement-signee-pour-renforcer-la-participation-des-femmes-et-des-filles-dans-la-prise-de\\_a301105.html](https://www.pressafrik.com/Sare-Bidji-une-charte-d-engagement-signee-pour-renforcer-la-participation-des-femmes-et-des-filles-dans-la-prise-de_a301105.html)

11 Février 2026



La commune de Saré Bidji, dans le département de Kolda (sud), franchit un nouveau cap dans la promotion du leadership féminin. Une charte d'engagement visant à renforcer la participation des femmes et des filles dans les instances de prise de décisions a été signée ce mercredi 11 février, lors d'une cérémonie tenue dans la salle de délibérations de la mairie, sous la présidence du sous-préfet de Saré Bidji, Amadou SALL.

À travers cette charte, la commune affiche sa volonté de poser des actions concrètes en faveur de l'autonomisation des femmes. Parmi les engagements pris figurent la facilitation de l'accès des femmes au foncier à travers des délibérations individuelles, la dotation de la plateforme communale des femmes d'une unité de fabrication d'aliment de volaille, ainsi que le soutien à l'alphabétisation et à la formation professionnelle des filles.

Selon la première adjointe au maire, Madame Diénaba BALDE, cette initiative prévoit également la mise en place d'un comité de suivi chargé de veiller à l'exécution des actions et au respect de l'équité au sein des commissions municipales. Elle a souligné que cette démarche traduit la volonté des autorités locales de promouvoir une gouvernance inclusive et équitable.

Présidant la rencontre, le sous-préfet Amadou SALL a salué l'initiative portée par le Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF). Il a estimé qu'elle s'inscrit parfaitement dans la politique de l'État du Sénégal, qui œuvre pour une meilleure implication des femmes dans les sphères décisionnelles. L'autorité administrative a, par ailleurs, invité l'ensemble des acteurs à développer des synergies afin de traduire cette charte en actions concrètes et durables. Prenant la parole au nom du COSEF, Madame Fatou KANDE a exhorté les femmes à renforcer leur solidarité et à valoriser les acquis du projet pour en assurer la pérennité. Elle a insisté sur l'importance de l'engagement collectif pour faire avancer la cause du leadership féminin au niveau local.

Cette journée s'inscrit dans le cadre des activités menées par le COSEF dans le Fouladou, en partenariat avec Educo et avec l'appui de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID). Ces initiatives visent à promouvoir la participation active des femmes et des filles dans les instances décisionnelles et à renforcer leur autonomisation socio-économique.

## Conflits fonciers

La majeure partie de l'actualité foncière de ce bimestre est marquée par des conflits fonciers (renoncement de la SEDIMA de 80 ha suite à une opposition des communautés locales ; un terrain offert par un marabout à un talibé sans aucun titre d'occupation dégénère en conflit ; interpellation du Président de la République suite à une "injustice foncière d'une gravité exceptionnelle aux allures de drame social" dans le village de Keur Ndioukhouné ; les victimes des démolitions de la commune de Tivaouane Peulh reçues par le Khalif Général des Layènes (autorité religieuse).

L'ONG "Lumière Synergie pour le développement" et des représentants des pêcheurs artisanaux déposent une plainte auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) contre le projet gazier offshore Grand Tortue Ahmeyim (Saint Louis) exploité par British Petroleum (BP) et Kosmos Energy. Les plaignants déplorent l'absence de consultations significatives et inclusives avec les communautés locales ainsi que les impacts environnementaux, sociaux et économiques du projet sur les populations riveraines de Saint-Louis, dont l'activité de pêche constitue la principale source de revenus. Beaucoup de soulèvements sont aussi notés contre des décisions municipales ou étatiques au courant de ce bimestre.

### Mbour : Babacar Ngom renonce volontairement à 80 hectares au profit de l'Etat

Dans un communiqué, le président Babacar Ngom, a annoncé avoir renoncé volontairement à un titre foncier de 80 hectares au profit de l'Etat du Sénégal. Le terrain est situé dans le département de Mbour. Babacar Ngom précise que cette décision s'inscrit dans une volonté d'apaisement du climat social. Il souligne également que cet acte a été posé de manière volontaire, sans contrepartie. (Voir Communiqué)



## **COMMUNIQUÉ**

### **Déclaration de Monsieur Babacar Ngom Président du Groupe SEDIMA**

Dans un esprit de paix, de responsabilité et de dépassement, Monsieur Babacar Ngom, Président fondateur du Groupe SEDIMA, annonce sa décision de renoncer volontairement au titre foncier d'une superficie de 80 hectares, situé dans le département de Mbour, au profit de l'État du Sénégal.

Monsieur Babacar Ngom tient à rappeler que la SEDIMA est le légitime propriétaire dudit titre foncier, acquis dans le strict respect des procédures légales et réglementaires en vigueur. Toutefois, soucieux de contribuer à une issue apaisée à une situation qui n'a que trop duré, et pleinement conscient des enjeux sociaux, humains et territoriaux attachés à cet espace, il a choisi de prendre de la hauteur et d'inscrire son action dans une démarche responsable, citoyenne et résolument tournée vers l'intérêt général.

Par cet acte volontaire, le Président du Groupe SEDIMA entend contribuer à l'apaisement du climat social et réaffirmer son attachement profond aux valeurs de cohésion nationale et de solidarité républicaine.

Le terrain est ainsi cédé à l'État du Sénégal sans aucune contrepartie. Il appartiendra dès lors aux autorités compétentes d'apprécier souverainement la destination à réserver à cet espace.

À travers cette décision, Monsieur Babacar Ngom réaffirme sa conviction profonde que le développement du Sénégal repose avant tout sur la paix sociale, l'écoute mutuelle et un sens élevé des responsabilités partagées.

**Fait à Dakar, le 29 janvier 2026  
Pour le Groupe SEDIMA  
Babacar NGOM**

**Litige foncier SEDIMA : le village de Djilakh brise le silence et réclame ses terres**

22 Février 2026



Face aux revendications persistantes du village de Ndengler, le Comité Villageois de Développement de Djilakh a publié un communiqué officiel le 17 février 2026. Les populations locales interpellent l'État du Sénégal pour obtenir la restitution des terres situées dans la commune de Sindia, en s'appuyant sur la vérité administrative et historique.

Pour le Comité Villageois de Développement de Djilakh, il est impératif de rappeler que « le différend avec Ndengler ne date pas d'hier. Les tensions ont débuté dès 2008, bien avant l'arrivée du promoteur privé ». À l'époque, des violations répétées des limites territoriales avaient poussé le préfet du département de Mbour à intervenir officiellement en 2010.

Cette délimitation administrative, réalisée en présence des autorités coutumières et des représentants de plusieurs arrondissements, avait alors tranché sans ambiguïté. Les terres aujourd'hui au cœur de la discorde ont été formellement reconnues comme appartenant au terroir du village de Djilakh. Selon le comité, cette décision préfectorale demeure la seule référence légale et légitime dans ce dossier.

Le processus s'est accéléré en 2012 lorsque la commune de Sindia a affecté 300 hectares à la SEDIMA. Cependant, le climat social s'est dégradé en 2017 quand des agriculteurs de Ndengler ont occupé une partie de ces surfaces, au mépris de la délimitation de 2010. L'obtention d'un titre foncier de 225 hectares par le promoteur en 2019 n'a fait qu'accentuer le sentiment d'injustice chez les habitants de Djilakh, qui se voient privés d'un patrimoine vital. Aujourd'hui, alors que la SEDIMA a annoncé renoncer à 80 hectares de son titre foncier au profit de l'État, le village de Djilakh affiche une position ferme. Pour les populations locales, ces terres font partie intégrante de leur patrimoine coutumier. Elles estiment que le renoncement de l'entreprise privée doit mécaniquement entraîner une restitution au bénéficiaire exclusif de Djilakh, et non au profit d'une autre localité.

Le Comité Villageois de Développement prévient que « toute décision contraire constituerait une menace sérieuse pour la paix sociale dans la zone ». Le village demande « solennellement » au gouvernement de faire respecter ses propres actes administratifs et de protéger les communes rurales contre ce qu'il qualifie de spoliation.

Tout en se disant prêt au dialogue républicain, le village de Djilakh refuse catégoriquement toute solution qui nierait ses droits historiques. L'État est désormais attendu pour rendre un arbitrage fondé sur l'équité et la cohésion nationale, afin de mettre un terme définitif à ce feuilleton foncier qui tient la commune de Sindia en haleine depuis près de deux décennies.

### **Médinatoul Salam : la querelle autour d'un terrain « offert par Cheikh Béthio » dégenère**

[https://seneweb.com/fr/news/Societe/medinatoul-salam-la-querelle-autour-dun-terrain-offert-par-cheikh-bethio-degenere\\_n\\_486371.html](https://seneweb.com/fr/news/Societe/medinatoul-salam-la-querelle-autour-dun-terrain-offert-par-cheikh-bethio-degenere_n_486371.html)  
13 Mars 2026

Actuellement en détention à la Maison d'arrêt et de correction (Mac) de Mbour, O. Diallo, chef d'entreprise, est accusé d'avoir incendié à deux reprises le domicile de son rival C. Gaye, sur fond de litige foncier à Médinatoul Salam. Le différend porte sur une parcelle que les deux hommes revendiquent : si O. Diallo affirme que le terrain lui a été offert en 2014 par son guide spirituel, feu Cheikh Béthio Thioune, il reconnaît toutefois ne disposer d'aucun document administratif officiel. En face, C. Gaye brandit des titres de propriété en règle et avait déjà entamé des travaux de construction, rapporte L'Observateur, qui a assisté à l'audience.

Selon l'enquête, poursuit la même source, la situation a basculé dans la violence en février. Après une première altercation, pointe le quotidien du Groupe futurs médias (Gfm), O. Diallo serait passé à l'acte le lendemain. Vers 14 heures, il aurait forcé la porte principale du domicile de son adversaire avant d'y mettre le feu. Il aurait récidivé vers 21 heures en aspergeant d'essence la case où se trouvait le vigile avant d'y mettre le feu. Ce dernier n'a dû son salut qu'à une fuite précipitée pour échapper aux flammes.

Les investigations de la gendarmerie évoquent une préméditation manifeste. Les actes auraient été planifiés via un groupe WhatsApp réunissant plusieurs complices. Des échanges compromettants attesteraient du projet criminel, l'un des membres ayant même pris le soin d'alerter la victime. De plus, C. Gaye a transmis aux enquêteurs des vidéos filmant les agissements de son rival ainsi que des captures d'écran des discussions incriminantes.

Comparaissant devant le Tribunal de grande instance de Mbour, O. Diallo a nié toute implication malgré ces preuves accablantes.

**Convaincu de la préméditation et de la gravité des faits, le Procureur de la République a demandé au tribunal de se déclarer incompétent afin de permettre l'ouverture d'une information judiciaire (enquête judiciaire approfondie).**

**L'objectif est de confier le dossier à un juge d'instruction pour déterminer les responsabilités exactes, notamment celles des éventuels complices impliqués dans la préparation des incendies.**

## « Injustice foncière » à Keur Ndioukhouné : Babacar BA, du forum du justiciable, interpelle le Président de la République

28 Jan 2026

[https://senego.com/injustice-fonciere-a-keur-ndioukhouné-babacar-ba-du-forum-du-justiciable-interpelle-le-president-diomaye\\_1918345.html](https://senego.com/injustice-fonciere-a-keur-ndioukhouné-babacar-ba-du-forum-du-justiciable-interpelle-le-president-diomaye_1918345.html)

### Monsieur le Président de la République,

Une injustice foncière d'une gravité exceptionnelle aux allures de drame social, est en train de se produire à Keur Ndioukhouné, dans la Commune de Fandéné (région de Thiès). Une modeste famille paysanne est menacée injustement de perdre ses terres, d'une superficie de plus de trois hectares, au profit de Mme Cristhiane Lahoud Daou, qui serait de nationalité libanaise.

Ces terres, qui servent aussi de concession familiale, sont exploitées sans interruption depuis 1958. Héritées de leurs ancêtres, elles sont cultivées de génération en génération. Elles représentent non seulement un patrimoine économique vital pour la survie de cette famille, mais également un héritage historique et culturel.

M. le Président de la République,

Comment peut-on déposséder de modestes paysans de leurs terres ancestrales, qu'ils exploitent pour vivre depuis des décennies, pour les attribuer à une tierce personne du nom de Mme Cristhiane Lahoud Daou ?

Qu'est-ce qui se cache derrière cette incompréhensible attribution ? Cette attribution de terres est-elle faite moyennant une contrepartie financière ou d'intérêts occultes ? Quelles motivations peuvent justifier une telle spoliation ?

Monsieur le Président de la République,

Cette affaire rappelle celle de Ndingler que vous avez courageusement combattue. Nous vous invitons, avec la même détermination, à mettre fin à cette injustice afin de protéger les droits de ces braves paysans et préserver la dignité de nos communautés rurales et réaffirmer le rôle de l'État comme garant de l'équité et de la justice sociale.

Monsieur le Président de la République,

Nous sollicitons votre intervention immédiate pour rétablir la justice et protéger ces terres cultivées de génération en génération. Il y va de la crédibilité de la République.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

## Affaire Tivaouane Peulh : les victimes des démolitions reçues par le Khalif Général des Layènes

[https://www.dakaractu.com/Affaire-Tivaouane-Peulh-les-victimes-des-demolitions-recues-par-le-Khalif-general-des-Layenes\\_a267841.html](https://www.dakaractu.com/Affaire-Tivaouane-Peulh-les-victimes-des-demolitions-recues-par-le-Khalif-general-des-Layenes_a267841.html)  
27 Décembre 2025

La tension reste vive à Tivaouane Peulh après la destruction de plus de 500 habitations attribuée à la société SIPRES (société privée de promotion immobilière), une situation que les populations impactées qualifient d'injuste et brutale. Des héritiers des terres et des familles sinistrées se sont rendus auprès du Khalif général des Layènes, Seydina Mouhamadou Lamine Laye, afin de lui exposer leur détresse et de dénoncer ce qu'ils considèrent comme une violation flagrante de leurs droits, marquée par l'absence de préavis et de dédommagement.

Reçu avec attention, le Khalif général a écouté les préoccupations des victimes et leur a apporté conseils et réconfort, tout en leur ouvrant ses portes. Les impactés ont salué cette rencontre, qu'ils considèrent comme une étape importante dans leur quête de justice. Ils annoncent par ailleurs leur intention de saisir d'autres guides religieux du Sénégal, estimant que ce phénomène ne doit ni être banalisé ni accepté, mais au contraire dénoncé avec force afin de préserver la dignité des populations concernées.

### Projet gazier GTA : Le Point de Contact National Britannique (PCN) de l'OCDE met en cause BP après une plainte des communautés de pêcheurs



[https://seneweb.com/fr/news/Energie/projet-gazier-gta-le-pcn-britannique-de-locde-met-en-cause-bp-apres-une-plainte-des-communautes-de-pecheurs\\_n\\_482695.html](https://seneweb.com/fr/news/Energie/projet-gazier-gta-le-pcn-britannique-de-locde-met-en-cause-bp-apres-une-plainte-des-communautes-de-pecheurs_n_482695.html)

06 Février 2026

Le projet gazier offshore Grand Tortue Ahmeyim (GTA), développé par British Petroleum (BP) et Kosmos Energy à la frontière maritime entre le Sénégal et la Mauritanie, se retrouve au cœur d'une controverse majeure. Le Point de contact national (PCN) britannique de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a officiellement accepté une plainte déposée par Lumière synergie pour le développement (LSD) et des représentants des pêcheurs artisanaux de la Langue de Barbarie, reconnaissant la légitimité de leurs préoccupations.

La plainte, introduite le 9 août 2025, dénonçait notamment l'absence de consultations significatives et inclusives avec les communautés locales ainsi que les impacts environnementaux, sociaux et économiques du projet sur les populations riveraines de Saint-Louis, dont l'activité de pêche constitue la principale source de revenus.

Dans sa décision, le PCN britannique estime que les griefs soulevés méritent un examen approfondi et pointe des défaillances dans la diligence raisonnable de BP en matière de droits humains, conformément aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le mécanisme souligne également des insuffisances dans la prévention et la gestion des impacts sociaux et environnementaux liés aux opérations du projet GTA. Pour les organisations plaignantes, cette décision représente une victoire historique et politique. "Cela fait 18 mois que nous attendions cette décision. Nous espérons désormais que BP reviendra à la raison et engagera un processus de réparation en faveur des pêcheurs affectés", a déclaré El Hadj Dousse FALL, président de l'Association des pêcheurs artisanaux de la Langue de Barbarie-Commission Gaalou Guett.

De son côté, Aly Marie SAGNE, directeur exécutif de l'ONG Lumière synergie pour le développement, estime que la décision du PCN envoie un message clair aux acteurs du secteur extractif. "Les projets énergétiques ne peuvent plus être imposés aux communautés sans leur consentement libre, préalable et éclairé. Les multinationales doivent rendre des comptes lorsque leurs activités portent atteinte aux écosystèmes et compromettent les moyens de subsistance des populations locales", a-t-il souligné.

Le projet GTA, présenté comme un pilier stratégique pour le développement gazier du Sénégal et de la Mauritanie, est régulièrement critiqué par les organisations de la société civile pour ses risques sur les ressources halieutiques et l'équilibre écologique de la zone.

LSD et les communautés de pêcheurs tiennent toutefois à préciser que leur démarche ne vise pas à s'opposer au développement, mais à promouvoir une transition énergétique juste, respectueuse des droits humains, de l'environnement et des communautés locales.

Elles appellent enfin les autorités nationales, les partenaires techniques et financiers ainsi que les institutions internationales à tirer les enseignements de cette décision et à s'assurer que les projets énergétiques en cours ou à venir respectent pleinement les normes sociales, environnementales et juridiques internationales.

## Autoroute à péage Dakar-Saint-Louis : les impactés de Gandon rassurés après leur rencontre avec le Gouverneur

<https://lesoleil.sn/actualites/societe-fait-divers/autoroute-a-peage-dakar-saint-louis-les-impactes-du-troncon-gandon-rassures-apres-leur-rencontre-avec-le-gouverneur/>

2 janvier 2026



**Le collectif des personnes impactées par l'autoroute à péage Dakar-Tivaouane-Saint-Louis, tronçon Gandon, s'est dit rassuré à l'issue d'une audience avec le Gouverneur de la région de Saint-Louis. Tout en saluant les engagements réaffirmés par l'État, les impactés appellent au démarrage rapide des travaux de recasement.**

Reçus par le Gouverneur de la région de Saint-Louis, les membres du collectif des impactés de l'autoroute à péage Dakar-Tivaouane-Saint-Louis de Gandon sont ressortis confiants. « Nous sommes sortis du bureau du Gouverneur très rassurés », a déclaré leur coordonnateur, Ousmane NDIAYE, rappelant que les engagements pris par l'État du Sénégal depuis la signature d'un procès-verbal en mars 2023 ont été confirmés.

Parmi les acquis majeurs figure l'attribution d'un site de recasement pour les 1 300 membres du collectif. « Nous avons obtenu un site basé à Gandon, à environ quinze minutes de Saint-Louis », a-t-il précisé. Le site devrait être viabilisé par AGEROUTE et doté d'infrastructures sociales de base. Cependant, l'urgence reste le démarrage effectif des travaux. « Beaucoup de personnes vivent encore en location et sont très fatiguées. Il est essentiel que les travaux de terrassement commencent rapidement », insiste Ousmane NDIAYE.

Le collectif a également plaidé pour une répartition juste et équitable des parcelles, en poursuivant le travail avec la commission de recensement mise en place par le préfet. « Certains ont perdu plusieurs terrains, d'autres disposaient de grandes parcelles. Cela nécessite un dialogue sincère », souligne-t-il.

Enfin, les impactés demandent un accompagnement social pour les familles vulnérables et le respect des engagements en matière de main-d'œuvre locale.

« Les villages traversés par l'autoroute comptent de nombreux jeunes qualifiés qui peuvent contribuer aux travaux », a conclu le coordonnateur, tout en réaffirmant la disponibilité du collectif à accompagner l'État dans la mise en œuvre des engagements.

## Louga: Les populations de Diélerou Sylla s'opposent au projet de lotissement du maire

[https://seneweb.com/fr/news/Societe/louga-les-populations-de-dielerou-sylla-sopposent-au-projet-de-lotissement-du-maire\\_n\\_479369.html](https://seneweb.com/fr/news/Societe/louga-les-populations-de-dielerou-sylla-sopposent-au-projet-de-lotissement-du-maire_n_479369.html)  
03 Janvier 2026



Le torchon brûle entre les habitants de la commune de Diélerou Sylla et leur maire. En effet, un nouveau projet de lotissement de 3 hectares est à l'origine de ce litige foncier qui les oppose à l'édile de la commune. Selon Sidy Sylla, coordonnateur de "and taxawou Diélerou", des notables de la commune, de concert avec le maire, ont décidé de faire un lotissement sans le consentement des populations. Aucune audience publique n'a été tenue pour informer les populations de ce projet de morcellement des terres de la localité a indiqué Mr Sylla. « Des conseillers municipaux de la commune et la commission des notables ont été manipulés par le maire pour mettre la main sur nos terres, nous sommes prêts à laisser nos vies sur ce site qui nous appartient » avertit Sidy Sylla.

Les populations désavouent cette commission des notables qui était chargée de préserver les terres du village et appellent le maire à annuler son projet. « Nous n'acceptons jamais que nos terres soient bradées, nous interpellons le Chef de l'Etat et son Premier Ministre ainsi que les autorités locales à faire annuler ce projet de lotissement» alerte Mr Sylla. Ces populations de Diélerou Sylla munies de brassards rouges ont investi le site pour réclamer l'annulation du projet de lotissement. Face à la presse locale, elles menacent de passer à la vitesse supérieure si toutefois leurs préoccupations ne sont satisfaites.

## Thiès – Alerte rouge sur les Niayes : Le cri de détresse des producteurs face au chaos climatique et urbain

3 janvier 2026 0

<https://lequotidien.sn/thies-alerte-rouge-sur-les-niayes-le-cri-de-detresse-des-producteurs-face-au-chaos-climatique-et-urbain/>



**Réunies en conclave à Thiès, les organisations paysannes tirent la sonnette d'alarme. Entre avancée du béton, salinisation des terres et dérèglement climatique, le «poumon vert» du Sénégal est à bout de souffle. Les acteurs de la base appellent à une transition agroécologique immédiate pour sauver ce pilier de l'économie nationale.**

Le constat est sans appel : les Niayes se meurent. Lors d'un atelier zonal de consultation pour l'élaboration de la stratégie paysanne d'agroécologie et d'agriculture biologique, les leaders paysans, femmes et jeunes ont lancé un appel vibrant à la mobilisation nationale. Sous le thème : «Pour une résilience des Niayes face à l'urgence climatique : la voix des producteurs», les débats ont mis en lumière une zone en état de siège.

### Un climat imprévisible et une nature sous pression

Ibrahima SECK, Coordonnateur de la Fédération nationale pour l'agriculture biologique (FENAB), ne mâche pas ses mots : «le changement climatique n'est plus une menace lointaine, c'est une réalité subie au quotidien.» Les producteurs notent avec amertume, trois ruptures majeures : le dérèglement des cycles culturaux et l'imprévisibilité des pluies rendent les calendriers de semis caducs, le stress thermique, avec la hausse des températures, impacte la santé du bétail et brûle les cultures fragiles et enfin l'épuisement hydrique. Ce qui provoque la raréfaction de l'eau douce, moteur vital du maraîchage, mettant en péril tout le système de vie de la zone.

### Les Niayes : un géant économique aux pieds d'argile

Il est crucial de rappeler que la zone des Niayes n'est pas qu'un simple terroir. C'est le cœur nourricier du Sénégal, fournissant environ 60% de la production horticole nationale. Elle contribue massivement au Pib agricole et fait vivre des milliers de familles. Pourtant, ce patrimoine subit une dégradation multi-factorielle : l'étau foncier provoqué par l'urbanisation galopante grignote les terres arables, la pollution des nappes accentuant l'abaissement du niveau de l'eau favorise l'intrusion saline, rendant l'irrigation coûteuse et nocive pour les sols. Sans oublier l'érosion et la perte de fertilité : sans apport organique suffisant et face à l'érosion éolienne, les rendements s'effondrent. Il faut y ajouter la dépendance chimique due à l'usage intensif d'intrants importés fragilise la résilience financière des petites exploitations face aux chocs extérieurs.

### L'agroécologie comme bouclier

Face à ce sombre tableau, les organisations paysannes voient en la transition agroécologique la seule issue viable. Elles saluent l'inscription du développement durable dans la nouvelle Stratégie nationale de développement (SND 2025-2029), particulièrement son axe sur l'aménagement durable. Pour les producteurs, l'agroécologie permet de restaurer les services écosystémiques, de garantir la souveraineté alimentaire et de protéger la biodiversité tout en créant des emplois pour les jeunes et les femmes.

### Les doléances : un plan d'action pour l'Etat

Pour transformer ce cri de détresse en action concrète, les acteurs de la base formulent des exigences précises envers les pouvoirs publics, notamment la sanctuarisation foncière : déclarer officiellement les Niayes comme Zone à vocation agricole exclusive (Zvae) pour stopper l'avancée du béton. Pour la gestion de l'eau, les producteurs demandent l'affectation d'un quota spécifique pour le maraîchage afin de réguler strictement l'exploitation minière qui assèche les nappes, la facilitation de l'accès au Fonds vert pour le Climat afin de moderniser les exploitations de manière durable. Pour assurer une protection des micro-écosystèmes, ils exigent l'élaboration d'une politique de préservation des cuvettes et des zones humides intérieures.

### L'engagement des organisations (CNCR et autres)

Les organisations paysannes ne se contentent pas de demander ; elles s'engagent à assurer une veille citoyenne sur les ressources naturelles, piloter la transformation des exploitations vers des modèles diversifiés et durables, influencer la Stratégie nationale pour que la voix de la base soit réellement intégrée dans les politiques publiques.

## Spoliation foncière à Notto-Diobass : le village de Kissane en colère contre le maire

Rien ne va plus dans la commune de Notto-Diobass. (Situé à 6 km de Thiès). Les populations du village de Kissane s'opposent à un projet d'attribution de 50 hectares à l'Agence de Promotion des Sites Industriels (APROSI). Entre brassards rouges et accusations de gestion opaque, le maire de la localité est au cœur d'une vive polémique.



L'ambiance était électrique ce week-end à Tchambi, une zone située dans le village de Kissane. Munis de brassards rouges, les habitants ont crié leur indignation face à ce qu'ils qualifient de « scandale foncier ». Le litige porte sur une délibération portant sur 50 hectares, destinée à l'APROSI, mais dont les modalités d'attribution resteraient totalement floues.

Pour le porte-parole des populations, Arouna Rachid POUYE, la méthode employée par l'autorité municipale est inacceptable. « Le 30 passé, tout le village a été abasourdi d'apprendre que le maire a été surpris sur les terres de Kissane, sans informer le chef du village, ni l'association de développement, les femmes, les jeunes, ou encore les imams », a-t-il fustigé sur les ondes d'Iradio. Selon les manifestants, le maire se serait « faufilé » sur le site, fuyant toute forme de transparence.

S'adressant directement au nouveau Directeur de l'APROSI, le collectif met en garde l'agence contre une manipulation politique. Pour Monsieur POUYE, le projet industriel ne serait qu'un paravent. « Monsieur le Directeur, vous n'avez pas reçu la bonne information. Il vous a dit Notto, mais il n'ose pas préciser où exactement. Il y a anguille sous roche », a-t-il prévenu, avant de lancer un avertissement : « Votre prédécesseur avait compris le danger. On vous refile une patate chaude ».

Le Collectif pour la défense des intérêts de Sangué, (localité voisine), déjà en conflit avec la mairie sur des dossiers similaires, a rejoint le mouvement pour prêter main-forte aux habitants de Kissane. Face au refus de dialogue reproché à l'édile de la commune, une stratégie d'union est en train de voir le jour. « Nous appelons les populations de Sangué, Kissane et Thiéo à s'unir. C'est ensemble que nous mènerons cette bataille », a déclaré un représentant de Sangué.

Les plaignants ont dénoncé une gestion solitaire d'un projet dont il serait le seul à détenir « les mystères ». « Il est allergique à l'échange, il est allergique au débat d'idées. Mais une chose est claire, chaque acte posé sera une dose de plus ajoutée à notre engagement à conserver ces terres pour les exploiter par nous et pour nous », a martelé le porte-parole au micro de iRadio.

## Permis de construire bloqués à Yoff : près de 400 familles prises en otage d'un conflit opaque entre un maire et un promoteur

[https://seneweb.com/fr/news/Societe/permis-de-construire-bloques-a-yoff-le-collectif-des-futurs-residents-accuse-un-conflit-opaque-entre-le-maire-seydina-issa-laye-samb-et-le-promoteur\\_n\\_482148.html](https://seneweb.com/fr/news/Societe/permis-de-construire-bloques-a-yoff-le-collectif-des-futurs-residents-accuse-un-conflit-opaque-entre-le-maire-seydina-issa-laye-samb-et-le-promoteur_n_482148.html)

02 Février 2026

**A Yoff, les futurs résidents de la Cité EGBOS, rassemblés autour d'un collectif, ont dénoncé le blocage du permis de construire de leurs futures habitations à cause d'un conflit entre le maire, Seydina Issa Laye Samb et le promoteur EGBOS. Selon le collectif, malgré tous les dossiers validés par les autorités compétentes, le maire a refusé de signer l'autorisation de construire à cause de demandes non-satisfaites par le promoteur, concernant des places publiques (école, poste de santé, espaces verts). Voici l'intégralité du communiqué du collectif des futurs résidents de la cité EGBOS.**

Depuis 2018, près de 400 citoyens sénégalais, regroupés au sein du Collectif des futurs résidents de la Cité EGBOS, vivent une situation administrative profondément injuste dans la commune de Yoff, à Dakar. En dépit du respect scrupuleux de toutes les procédures légales, leurs autorisations de construire restent bloquées depuis plus de deux ans, sans fondement juridique valable.

### **Une situation de blocage assumée**

Les faits sont établis et documentés. Les membres du Collectif ont légalement acquis leurs parcelles, après achat devant notaire, et s'acquittent depuis 2018 des redevances domaniales afférentes à leurs baux. Ils ont ensuite constitué des dossiers complets comprenant notamment :

- plans NICAD,
- plans architecturaux,
- titres ou baux,
- quitus de versement délivrés par la DGSCOS qui autorise le titulaire à disposer de son terrain et à y effectuer des travaux dans le respect des règlements d'urbanisme. Ce quitus fait suite au contrôle et à la reconnaissance de la validité des opérations sur ledit site par les hautes autorités.
- dossiers validés par les services de l'Urbanisme, des Domaines et du Cadastre.

À l'issue de cette procédure, les autorisations de construire ont été générées par l'administration compétente. Seule manque, la signature du Maire de Yoff, M. Seydina Issa Laye SAMB, auprès de qui les dossiers sont en instance depuis plus de deux ans. Lors d'un entretien avec des représentants du Collectif, le Maire a clairement déclaré qu'il ne signerait aucune autorisation tant que le promoteur de la cité EGBOS, la société Entreprise Générale de Bâtiment Omar Sy (EGBOS), n'aura pas satisfait à ses exigences, notamment l'attribution de parcelles destinées à des équipements collectifs (école, poste de santé, espaces verts).

### **Des citoyens pris en otage d'un conflit qui les dépasse**

Le Collectif tient à préciser que ses membres sont totalement étrangers au différend opposant le Maire au promoteur. Ils ne sauraient être les victimes collatérales d'un conflit d'ordre politique, personnel ou commercial, dont les contours restent flous et qui relève exclusivement des relations entre autorités municipales et opérateurs privés. Le Collectif est composé notamment :

- de veuves cherchant à offrir un toit décent à leurs enfants orphelins ;
- de retraités souhaitant sécuriser le fruit de toute une vie de travail ;
- de Sénégalais de la diaspora préparant leur retour et désireux d'investir au pays ;
- de jeunes travailleurs ayant économisé honnêtement pour accéder à la propriété ;
- et de nombreuses autres familles.

Tous ont respecté la loi. Tous sont à jour de leurs obligations. Pourtant, ils sont empêchés de construire, subissent des pertes financières importantes et vivent dans l'incertitude depuis des années.

**Des démarches administratives restées sans suite**

Face à cette situation, le Collectif a multiplié les démarches :

- courriers et entretiens avec le Maire de Yoff ;
- saisine du Sous-préfet des Almadies, conformément au Code de l'Urbanisme, sans résultat ;
- demande d'audience adressée au Préfet de Dakar, restée à ce jour sans réponse.

Malgré les instructions claires du Président de la République et du Premier ministre visant à faciliter l'accès aux permis de construire pour les citoyens en règle, le blocage persiste.

- Des questions écrites adressées par des députés au gouvernement notamment au ministère de l'habitat, restent sans réponse.

**Des versions contradictoires et une opacité totale**

Selon les cas, le promoteur EGBOS :

- impute le blocage au Maire ;
- évoque des accords trouvés puis sans cesse reportés ;
- refuse de dialoguer avec certains acquéreurs ayant acheté via des partenaires (géomètres, intermédiaires).

Par ailleurs, des sources évoquent une rivalité politique entre le Maire, affilié à Taxawu Sénégal, et le promoteur, réputé proche de l'APR, ce dernier ayant, selon ces mêmes sources, peu coopéré sous l'ancien régime. Le Collectif ne se prononce pas sur ces considérations politiques, mais refuse d'en subir les conséquences.

Le Collectif des futurs résidents de la Cité EGBOS demande :

- la signature immédiate des autorisations de construire légalement établies ;
- le respect du Code de l'Urbanisme et de l'égalité des citoyens devant l'administration ;
- l'intervention des autorités compétentes pour mettre fin à une situation qui s'apparente à un abus de pouvoir.

Les membres du Collectif ne réclament aucun privilège. Ils demandent simplement le droit de construire sur des terrains légalement acquis, pour lesquels ils disposent de quitus, de baux et pour lesquels ils paient des redevances depuis plusieurs années.

## Gestion rationnelle et protection de l'environnement

Des actes de gestion rationnelle des espaces ont été posés. Il s'agit notamment des instructions de la Présidence de la République pour mettre un terme à toute exploitation ou construction sur la lagune de Mballing (Mbour) ; l'exigence d'une meilleure gestion de la réserve du Technopole impliquant davantage les collectivités territoriales ; la stratégie déclinée par l'Etat face à la progression inexorable de l'Océan Atlantique qui dévore les habitations du quartier Ndiaga Samb (commune de Bargny).

### Mbour – Spéculation foncière : La lagune de Mballing au cœur d'un bras de fer écologique

6 mars 2026 0

abciss@lequotidien.sn

La lagune de Mballing est un écosystème naturel crucial de 57 hectares, situé entre Mbour et Malicounda sur la Petite Côte du Sénégal. Véritable poumon vert, elle abrite une faune et une flore riches (mangroves, oiseaux) et protège la zone contre les inondations. Elle est actuellement menacée par des travaux de remblaiement pour des projets immobiliers, suscitant l'opposition de la société civile, notamment le collectif SOS Déegu Mballing.



Face à la reprise des travaux de lotissement sur le site naturel de la lagune de Mballing, le collectif «SOS Déegu Mballing» sonne la mobilisation. Regroupant plus de 100 organisations, le mouvement exige l'arrêt immédiat d'un projet immobilier qu'il juge catastrophique pour l'équilibre environnemental et le patrimoine historique de la Petite-Côte.

La lagune de Mballing sera-t-elle sacrifiée sur l'autel de la spéculation immobilière ? C'est le cri d'alarme lancé hier par le collectif «SOS Déegu Mballing» lors d'un point de presse mémorable. Face à la reprise du remblaiement sur le Titre foncier n°2177/Mb, cette coalition d'experts, d'acteurs de la Société civile et de citoyens exige la suspension sans délai des interventions. Le litige porte sur un plan de lotissement prévoyant la création de 56 parcelles commerciales. Pour le collectif, transformer cette zone humide en terrain constructible relève de l'aberration.

Les travaux actuels altèrent déjà la configuration du site, endommageant le cordon dunaire et obstruant les voies naturelles d'écoulement des eaux. «Transformer une zone humide stratégique en lots à bâtir constitue une atteinte grave à l'intérêt général et à la sécurité de Mbour», a martelé Omar Niang, porte-parole du collectif, dans sa déclaration officielle.

### **Un rempart naturel contre l'érosion et les inondations**

L'enjeu n'est pas seulement esthétique, il est vital. Alors que les quartiers de Mbour Maure et Terrou Mballing subissent de plein fouet l'avancée de la mer, la lagune joue un rôle de régulateur hydrologique crucial. Selon les techniciens mobilisés, sa destruction entraînerait des conséquences en chaîne : aggravation de l'érosion côtière déjà préoccupante dans la zone, risques accrus d'inondations par la modification brutale des flux d'eau, salinisation des nappes phréatiques (avancée du biseau salé). Sans oublier la perte de biodiversité, le site étant un sanctuaire pour une partie des 433 espèces d'oiseaux recensées au Sénégal.

### **Un patrimoine mystique et historique profané**

Au-delà de l'écologie, c'est l'identité même de Mbour qui est menacée. La lagune est un lieu sacré, théâtre historique des pactes entre les communautés sérère et mandingue, ainsi qu'un site traditionnel d'intronisation royale. Elle porte également la mémoire de figures religieuses majeures, à l'image de El Hadji Oumar Foutiou Tall qui y a séjourné.

### **L'arsenal juridique : l'ultime recours**

Le collectif rappelle que l'Etat possède les leviers légaux pour stopper ce projet. Le décret n°2025-1184 déclare d'utilité publique la préservation des voies d'eau, tandis que le Code de l'environnement impose des études d'impact rigoureuses pour des écosystèmes aussi fragiles. Pour sauver la lagune, «Sos Déegu Mballing» réclame la suspension immédiate des travaux, un audit environnemental indépendant, l'inscription du site à la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale. Déjà en 2018, un arrêté préfectoral avait gelé les travaux suite à une mobilisation similaire. Sept ans plus tard, la bataille pour la sauvegarde de l'héritage de Mballing semble plus que jamais relancée.

### **La Présidence stoppe enfin toute construction et ordonne l'expropriation du site (25 mars 2026)**

Sur instruction de la Présidence, le gouvernement a décidé de mettre un terme définitif à toute exploitation ou construction sur la lagune de Mballing, pourtant objet d'une attribution foncière régulière. Une procédure d'expropriation est envisagée, avec compensation.

La lagune de Mballing ne sera finalement ni construite ni exploitée. Après les alertes de SOS Déegu Mballing, Mbour Justice, etc., les autorités sénégalaises ont tranché en faveur de la préservation de ce site classé d'utilité publique, mettant ainsi fin à un projet porté par un tiers.

Le Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires, Moussa Balla Fofana, a reçu des instructions fermes de la Présidence de la République allant dans ce sens. Cette décision vise à protéger durablement la lagune, dans un contexte où les enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire deviennent de plus en plus sensibles.

« Le bénéficiaire du site dispose en effet d'un titre foncier dûment établi ainsi que d'une autorisation de construire. Un tel site ne devrait pas faire l'objet d'une attribution à usage privé. Face à cette contradiction, l'État a opté pour une solution d'expropriation pour cause d'utilité publique. Le propriétaire concerné va être indemnisé à travers l'attribution d'une autre parcelle en compensation », annonce Momar NDIAYE, Directeur de l'Aménagement urbain et de la Restructuration.

Cette décision marque un tournant dans la gestion du foncier autour de la lagune de Mballing, et pourrait ouvrir la voie à une redéfinition des priorités entre développement urbain et préservation des espaces naturels.

Les autorités rassurent par ailleurs les populations.

## Environnement – Gestion de la réserve naturelle du Technopole : Le cri du cœur de la maire de Golf Sud

8 janvier 2026 0

<https://lequotidien.sn/environnement-gestion-de-la-reserve-naturelle-du-technopole-le-cri-du-coeur-de-la-maire-de-golf-sud/>



En visite sur les sites écologiques de la région de Dakar, le Ministre de l'Environnement, Abdourahmane DIOUF, a été interpellé de manière véhémement par la Maire de Golf Sud. Entre flou juridique sur les baux fonciers, absence de retombées économiques pour les collectivités territoriales et déficit de surveillance, la gestion de la réserve du Technopole cristallise aujourd'hui toutes les tensions.

Une visite ministérielle sous le signe de l'urgence. Le Ministre de l'Environnement a poursuivi son périple, entamé il y a deux jours, au chevet des poumons verts de la capitale. Après le lac des Maristes, Abdourahmane Diouf s'est rendu au Technopole, avant de clore sa tournée par la plage de Bargny et la Sococim. Si l'objectif était d'évaluer l'état de conservation de ces sites, le passage au Technopole a surtout mis en lumière une fracture profonde entre l'Administration centrale, les industriels et les collectivités territoriales.

### **Golf Sud : «Une commune extraite de son propre patrimoine»**

Saisissant l'occasion, Madame Mahecore Diouf, Maire de Golf Sud, a fustigé l'exclusion de sa commune dans l'exploitation de cette réserve urbaine. Sur les 650 hectares que compte le site, 54 se situent dans son périmètre communal. Pourtant, le constat est amer pour l'édile : «Aujourd'hui, j'ai l'impression que nous sommes extraits. Nous ne sommes pas impliqués dans ce qui se passe», a-t-elle dénoncé, forte de quatre années de mandat qui lui ont permis d'observer les dysfonctionnements de la zone industrielle attenante. La maire pointe du doigt une opacité totale sur l'installation des entreprises. Selon elle, de nombreuses activités incompatibles avec la vocation écologique du site ont été autorisées, au mépris de la commune.

### **Le scandale des redevances et des baux post-2019**

Le cœur de la colère municipale réside dans l'absence totale de retombées financières. Alors que des flux massifs de marchandises transitent par la zone, la mairie ne perçoit aucune dividende, ni des entreprises ni du comité de gestion.

La maire soulève une interrogation juridique majeure : la loi de 2019. «Cette loi a annulé tous les baux antérieurs. Comment se fait-il que des entrepreneurs continuent de mener leurs activités et que des hangars se louent à coups de millions de F CFA au détriment de la collectivité ?», s'interroge-t-elle. Elle accuse certains détenteurs de baux de s'enrichir par la sous-location industrielle (des transactions se chiffrant en milliards) sans jamais respecter leur Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), ni employer la jeunesse locale.

### **Entre conservation et exploitation : un Etat aux moyens limités**

Le diagnostic du Ministre de l'Environnement abonde, en partie, dans le sens d'un manque de régulation. Abdourahmane DIOUF a reconnu deux problèmes majeurs : la sécurité et la conservation. Avec seulement 28 agents pour surveiller une superficie aussi stratégique, l'Etat manque de bras pour protéger cet écosystème. Enfin, il y a l'encadrement économique : le Ministre a admis que l'activité industrielle sur le site n'est pas suffisamment encadrée, laissant place à des remblaiements sauvages et à une gestion foncière désordonnée.

### **Vers une concertation nationale pour le Technopole**

Face à l'ampleur du différend, la maire de Golf Sud a suggéré une mesure radicale : revoir le statut de la réserve, voire la déclassifier partiellement si cela permet d'intégrer légalement ces zones à la commune pour mieux les taxer et les gérer. Si certains industriels présents affirment leur antériorité par rapport à la loi de 2019, ils reconnaissent néanmoins le non-versement de redevances municipales. Pour apaiser les esprits, le Préfet a appelé à la sérénité. Le Ministre, quant à lui, a promis l'organisation prochaine d'une rencontre élargie avec tous les acteurs (mairie, entreprises, environnementalistes) afin de trouver une issue consensuelle et de définir un nouveau mode de gouvernance pour ce patrimoine national.

## Erosion côtière à Bargny : Le Plan d'urgence de l'Etat pour sauver le quartier Ndiaga Samb

<https://lequotidien.sn/erosion-cotiere-a-bargny-le-plan-durgence-de-letat-pour-sauver-le-quartier-ndiaga-samb/>

7 janvier 2026 0



**Face à la progression inexorable de l'océan Atlantique qui dévore les habitations du quartier Ndiaga Samb, l'Etat décline une stratégie en trois étapes pour stabiliser le littoral de Bargny. Entre enrochement d'urgence et projet de «repli stratégique», le plan en marche.**

Face au décor d'apocalypse, le cri du cœur des populations, à Bargny, la mer n'est plus une voisine, mais une menace immédiate. Au quartier Ndiaga Samb, le spectacle est désolant : des maisons éventrées, des pans de murs écroulés, laissant apparaître l'intimité de foyers désormais sans cuisine ni toilettes. Pour survivre, les habitants obstruent les brèches avec des briques de fortune, sacrifiant leurs cours intérieures pour ne pas être envahis par les vagues. Ndèye Yacine DIENG, coordonnatrice des victimes de l'érosion, a porté le cri de détresse de toute une communauté : «Ces familles sont épuisées. Nous sollicitons une évacuation d'urgence vers des lieux sûrs.» Venu constater l'ampleur des dégâts en ce début d'année 2026, le Ministre Abdourahmane DIOUF a présenté une feuille de route.

D'après le Ministre Abdourahmane DIOUF qui a effectué hier une visite sur des sites classés, le gouvernement du Sénégal est en train de travailler sur des solutions. «On peut mentionner trois points essentiellement. On a une solution à court terme pour faire face à l'avancée de la mer. Le gouvernement du Sénégal a prévu dans le budget de cette année 2026, un montant de 800 millions qui pourra être utilisé pour faire de l'enrochement, pour éviter que les vagues continuent à venir se fracasser sur les maisons qui sont juste sur la plage. Cela est pratiquement acquis. Les 800 millions sont dans le budget 2026. Nous avons déjà discuté avec le Génie militaire qui va mettre en place l'œuvre et je pense que s'il n'y a pas de couac administratif, nous ne le souhaitons pas, nous pourrions mettre en place ce projet assez rapidement avant le prochain hivernage. Mais ça, c'est une solution d'urgence à court terme».

Il ajoute : «Nous avons un grand projet avec le gouvernement des Pays-Bas, un projet de 50 milliards pour lutter contre l'avancée de la mer. Cela n'est pas spécifique à Bargny, ça va de Dakar, Yarakh jusqu'à Bargny et même un peu au-delà. Donc si on met en place la procédure d'urgence avec l'enrochement qui est prévu pour le début de l'année 2026, par la suite nous pourrions envisager carrément de mettre une digue identique à ce qui a été fait à Rufisque il y a quelques années, et ça serait une solution durable.

Maintenant sur la troisième question, c'est l'affaire du repli stratégique. Les populations devraient quitter la bande qui borde la mer pour aller habiter à l'intérieur et être moins exposées. La solution existe du point de vue de l'Etat, nous sommes prêts à accompagner la mairie de Bargny qui a déjà identifié les terres pour le repli stratégique des populations. Il reste juste à nous assurer, comme je l'ai dit au maire, de l'acceptabilité sociale de la chose», a-t-il expliqué, en soulignant qu'ils ont déjà vu le Génie militaire qui va s'en occuper assez rapidement avant le prochain hivernage. A l'en croire, c'est une solution d'urgence à court terme.

Malgré la disponibilité des fonds et des terres, un obstacle demeure : le facteur humain. Abdourahmane DIOUF a insisté sur «l'acceptabilité sociale» du repli stratégique. Demander à des familles de pêcheurs de quitter le rivage pour l'intérieur des terres est un déchirement culturel et économique. Le gouvernement et la municipalité devront donc mener une médiation étroite pour convaincre les populations que partir n'est pas un abandon, mais la seule condition pour ne pas qu'elles soient englouties par une mer qui, elle, ne reculera pas.

### **Un projet de relocalisation déjà sur les rails**

Le maire de la commune a précisé que les études, financées par le CSE (Centre de suivi écologique) et Green Sénégal, sont déjà bouclées. L'idée est claire : libérer la bande côtière pour la sécuriser, reloger les sinistrés à l'intérieur des terres et aménager les zones affectées pour empêcher toute nouvelle construction précaire. «La visite du Ministre, qui connaît bien nos réalités, est un signal fort de l'espoir pour Bargny», a conclu l'édile de la ville.

## Activité de plaidoyer foncier

Le Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS) a lancé un diagnostic stratégique pour une réforme inclusive au regard des dynamiques foncières encourues et pistes de réformes annoncées par les autorités.

### Gouvernance foncière : Le CRAFS lance un diagnostic stratégique pour une réforme inclusive

2 mars 2026 0

<https://lequotidien.sn/thies-gouvernance-fonciere-le-crafs-lance-un-diagnostic-strategique-pour-une-reforme-inclusive/>



Le Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS) s'est réuni en conclave à Thiès pour amorcer une évaluation profonde des politiques foncières nationales. En présence des autorités étatiques et des acteurs de la Société civile, cette rencontre vise à définir les bases d'une réforme qui concilie sécurité juridique, développement territorial et accessibilité financière pour les populations locales. Sous la présidence de Sékou Omar DIEDHIOU, Directeur de la Promotion du Développement Territorial (représentant le Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires), les membres du CRAFS ont initié une démarche d'identification des choix les plus pertinents pour une réforme efficace. Ce diagnostic partagé intervient dans un contexte de transformation du cadre institutionnel, marqué notamment par les dynamiques de l'Acte 4 de la décentralisation et de la réforme des pôles-territoires. M. DIEDHIOU a rappelé que, bien que la gestion foncière soit une compétence partagée, son département reste au cœur des réflexions juridiques et organisationnelles pour faire du foncier un véritable levier de développement territorial.

#### Le refus d'une «immatriculation généralisée»

Au cœur des débats, la question de la sécurisation foncière a suscité des prises de position fortes. Amadou KANOUTE, Directeur exécutif de l'Institut panafricain pour la citoyenneté, les consommateurs et le développement (CICODEV) et membre influent du CRAFS, a réitéré les réserves du cadre concernant l'immatriculation foncière systématique. Pour le CRAFS, l'option d'une immatriculation généralisée, qui conférerait un droit de propriété irrévocable, n'est pas adaptée à la réalité sénégalaise. Les arguments avancés sont clairs : les politiques doivent tenir compte des capacités limitées d'une grande partie des citoyens, la réforme ne doit pas marginaliser les communautés de base. Et le système doit permettre de générer des ressources locales pour soutenir un développement inclusif.

#### Vers une méthode de réforme concertée

L'objectif de ce conclave de Thiès est de poser les jalons d'une méthode appropriée pour orienter les décisions futures du gouvernement. Pour les acteurs du CRAFS, la réussite de la réforme foncière dépendra de sa capacité à protéger les droits des exploitants familiaux, tout en offrant un cadre sécurisé pour l'investissement, évitant ainsi les tensions sociales liées à la spoliation ou à l'exclusion foncière.

